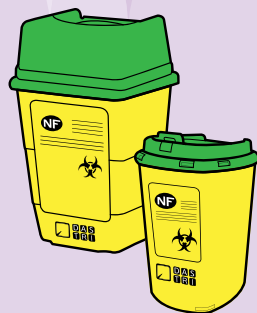


# 20



## UNE REP EN MOUVEMENT



# 22

<b>03</b>	<b>les faits et les chiffres clés</b>
<b>04</b>	<b>message du président</b>
<b>05</b>	<b>message de la déléguée générale</b>
<b>06</b>	<b>une REP en mouvement - 2017-2022</b>
	<b>PREMIÈRE PARTIE</b>
<b>10</b>	<b>santé publique et environnement : les nouvelles dynamiques de la filière</b>
	<b>DEUXIÈME PARTIE</b>
<b>20</b>	<b>trier, collecter, traiter</b>
	<b>TROISIÈME PARTIE</b>
<b>36</b>	<b>sensibiliser, dialoguer, convaincre</b>
<b>44</b>	<b>l'équipe et la gouvernance</b>
<b>46</b>	<b>données financières 2022</b>
<b>47</b>	<b>glossaire</b>

## **DASTRI : L'ANIMATEUR D'UNE FILIÈRE À LA CROISÉE D'ENJEUX DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT**

- Un corpus législatif et réglementaire constitué de références au Code de la santé publique et au Code de l'environnement,
- L'élimination des DASRI conventionnels collectés, et non leur transformation en matière première secondaire comme c'est le cas pour la plupart des autres filières matériaux. Mais le recyclage des dispositifs médicaux avec

électronique, classés en e-DASRI par leurs producteurs,

- Les objectifs de taux de collecte les plus élevés, comparés à ceux fixés aux autres éco-organismes,

Tout converge pour signifier le caractère atypique de l'éco-organisme et son positionnement à la croisée des enjeux de santé et d'environnement.

Association de droit privé à but non lucratif, DASTRI est financé à 100 % par les industries de santé, sans aucune répercussion pour ses bénéficiaires, et a pour mission d'apporter une solution simple et sécurisée aux patients en auto-traitement et aux utilisateurs d'autotests de maladies infectieuses transmissibles.



## MARS 2022

DASTRI commence la distribution gratuite en pharmacie des boîtes violettes. Ces nouveaux contenants sont destinés à stocker les dispositifs médicaux connectés (e-DASRI) séparément des DASRI perforants conventionnels, afin d'en permettre le recyclage.



77

Nombre d'adhérents de DASTRI au 31.12.2022.



## JUILLET 2022

En application de l'arrêté du 22 avril 2022, 14 nouvelles pathologies entrent dans le périmètre de la filière DASTRI, qui en compte désormais 36.



4 261 920

Nombre de boîtes à aiguilles pour DASRI conventionnels distribuées par DASTRI aux pharmacies en 2022.



1,39 MILLIARD

Nombre d'unités de dispositifs médicaux déclarées par les adhérents de DASTRI en 2022 (mises en marché en 2021), soit +1,7 %.



## 23 AOÛT 2022

La DGS annonce que la subvention versée à DASTRI pour la collecte et le traitement des déchets de tests et de vaccins Covid réalisés en officine ne sera pas prolongée au-delà du 31 août 2022.



20 364

Nombre de points de collecte du réseau DASTRI en France au 31.12.2022 : 19 284 pharmacies, 1 004 déchetteries et 76 autres points de collecte (camions de collecte itinérante, PUI...). Soit 434 points de collecte supplémentaires en un an.



## SEPTEMBRE- OCTOBRE 2022

9<sup>e</sup> édition du baromètre Ifop-DASTRI auprès des patients en auto-traitement et des pharmaciens.



+ 13 %

Taux de croissance du tonnage net collecté de DASRI conventionnels patients. Soit, pour la première fois, quasiment 1 000 tonnes collectées.



## 7 DÉCEMBRE 2022

DASTRI célèbre ses dix ans lors d'un colloque réunissant l'ensemble de ses parties prenantes au ministère de la Santé et de la Prévention.



75 964

Nombre d'enlèvements dans les points de collecte réalisés en 2022 par les opérateurs DASTRI (hors e-DASRI), soit une moyenne de 6 330 enlèvements par mois. En croissance de 8 % par rapport à 2021.



## 23 DÉCEMBRE 2022

Après avoir été auditionné par la CifREP le 22 décembre sur sa demande d'agrément, DASTRI est réagrégé jusqu'au 31 décembre 2028 pour la collecte et le traitement des DASRI et des e-DASRI des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests.



83 %

Taux de collecte 2022 des DASRI patients conventionnels, rapporté au gisement estimé, en moyenne France. En progression par rapport à 2021 (82 %).

Le changement dans la continuité !

**Fin d'un cycle - car dernière année du deuxième agrément de DASTRI -, 2022 a été marquée par un changement notable.** En effet, après cinq années d'expérimentation hors agrément et sous statut dérogatoire, l'éco-organisme était enfin agréé pour collecter et traiter les dispositifs médicaux connectés en fin de vie appelés e-DASRI. C'est un changement considérable car il permet désormais à l'éco-organisme d'investir dans une perspective de long terme pour proposer à ses adhérents un haut niveau de performance concernant le recyclage des e-DASRI issus de leurs produits mis sur le marché. Après Insulet pour ses pompes patch et Dexcom pour son capteur de glucose en continu, d'autres fabricants de DM connectés vont prochainement confier à DASTRI la mission de séparer pour recyclage les différents composants matière de leurs produits sur le site du DASTRI LAB près de Besançon.

**Par ailleurs, la signature d'une convention-cadre entre DASTRI et la FSPF, mais ouverte à tous les pharmaciens d'officine** qu'ils soient ou non adhérents de ce syndicat professionnel, a permis de trouver, hors agrément et au terme des discussions engagées avec les pharmaciens, une solution concernant la gestion des DASRI perforants issus de leur activité de vaccination. Depuis 2017, date à laquelle une première expérimentation de vaccination contre la grippe en pharmacie avait été autorisée par la DGS, l'élargissement des missions a été pérennisé et diverses réponses ont été apportées. Les négociations, qui se sont engagées avec intensité à partir de septembre 2022, ont abouti en février 2023 à une solution qui s'inscrit dans la durée - deux ans renouvelable - et témoigne de l'engagement respectif des deux parties. Lors de l'Assemblée Générale du 25 janvier, les entreprises adhérentes se sont engagées à prendre en charge la collecte et le traitement de ces déchets professionnels conjointement aux DASRI perforants des patients, ce qui évite la mise en place d'un circuit de collecte additionnel et la complexité associée. Pour leur part, les pharmaciens se sont engagés à verser une éco-participation de 50 euros par an pour contribuer aux démarches d'innovation et aux projets de R&D permettant de progresser, dans une logique d'éco-responsabilité, en cohérence avec les engagements en faveur de l'écologie pris par la profession dans la convention nationale pharmaceutique de mars 2022.

**Quant à la continuité,** c'est le renouvellement de l'agrément de DASTRI jusqu'en 2028 ! Recyclage, éco-conception et augmentation de la performance sont les axes de progrès de la filière pour les six ans à venir.



En 2022, la filière DASTRI est (enfin !) entrée de plain-pied dans l'économie circulaire.



Yannick Jégou  
**PRÉSIDENT  
DE DASTRI**

Laurence Bouret  
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE DASTRI



Dix ans après sa création, la filière DASTRI s'affirme, plus que jamais, comme une REP en mouvement.



Pour DASTRI, les années se suivent et se ressemblent... quant à leur intensité.

**2021 s'était avérée une année hors norme, au regard des quantités de DASRI à collecter et traiter.** En 2022, ce sont trois défis que l'éco-organisme a dû relever en parallèle :

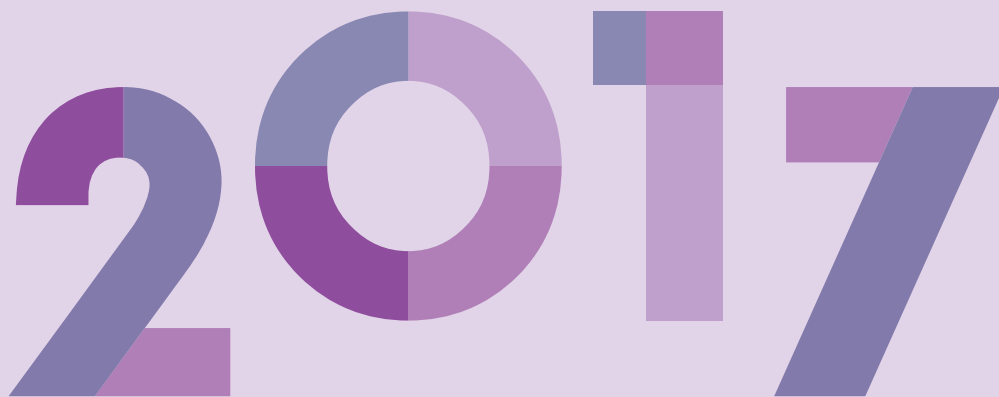
- la poursuite d'un niveau d'activité très élevé, qu'il s'agisse des DASRI conventionnels des patients ou de ceux des pharmaciens, en lien avec la pandémie Covid-19,
- le lancement du nouveau circuit de collecte « boîte violette » pour le recyclage des DASRI connectés des patients,
- l'élaboration de sa demande d'agrément pour les années 2023 à 2028.

**Mission accomplie :** les opérateurs DASTRI ont traité au total 2 373 tonnes de déchets (contenants inclus), un chiffre encore en progression par rapport à 2021 (+ 12 %). Le taux de collecte des DASRI conventionnels patients s'est amélioré d'un point, à 83 %. Il progresse également en outre-mer : le résultat de dix ans d'effort de l'éco-organisme pour adapter ses modes opératoires et sa communication aux conditions spécifiques de ces territoires.

Fin 2022, près de 100 000 boîtes violettes avaient été distribuées en quelques mois dans le réseau officiel. Et la connaissance de leurs usages commençait à se diffuser auprès des pharmaciens et des patients concernés. Le 23 décembre, DASTRI était réagréé pour six ans.

**En célébrant les 10 ans de l'éco-organisme, nous avons pu mesurer le chemin parcouru :** doublement du nombre de pathologies entrant dans le périmètre de la filière, quadruplement du réseau de points de collecte, dépassement de l'objectif de taux de collecte fixé par l'État mais toujours dans l'épure budgétaire votée par les entreprises. Entre 2017 et 2022, le tonnage de déchets patients traité a augmenté de 75 % ; le budget DASTRI de seulement 42 %.

**Au-delà des chiffres, ma plus grande fierté** est peut-être d'avoir réussi à mettre en place un système robuste et performant, s'appuyant sur des profils d'acteurs très différents, mais dont l'implication collective est réelle et nécessaire au succès de la filière. C'est sur ce plan, celui de la Responsabilité Élargie Partagée, que nous allons encore devoir progresser dans les prochaines années pour atteindre un objectif sous-jacent et inégalé en 2028. En nous engageant résolument sur le chemin de l'innovation et de l'expérimentation.

The number '2017' is rendered in a large, bold, sans-serif font. Each digit is composed of several overlapping, semi-transparent shapes in shades of purple and blue. The '0' is a large ring. The '1' is a vertical bar with a small top cap. The '7' is a diagonal bar with a horizontal top cap. The '2' is a curved shape with a horizontal base. The background is a light purple with faint, larger-scale versions of these shapes.

## UNE REP EN MOUVEMENT

**L**a filière DASTRI n'est pas un long fleuve tranquille ! Retour sur les temps forts qui ont marqué les six ans du deuxième agrément.

The number '2022' is rendered in a large, bold, sans-serif font, identical in style to the '2017' above. Each digit is composed of several overlapping, semi-transparent shapes in shades of purple and blue. The '0' is a large ring. The '1's are vertical bars with small top caps. The '2's are curved shapes with horizontal bases. The background is a light purple with faint, larger-scale versions of these shapes.

2017



### Top départ pour le deuxième agrément.

Fin 2016, DASTRI est réagréé pour six ans. Pour la collecte et le traitement des DM perforants conventionnels uniquement, i.e. sans électronique.

**L'éco-organisme** compte 55 adhérents et s'appuie sur un réseau de 17 000 points de collecte.

**En décembre, une nouvelle pathologie,** l'hypophosphatasie – une maladie rare qui se traduit par une déminéralisation osseuse –, rejoint le périmètre de la filière, qui en compte désormais 22.

**C'est à la Réunion puis à Mayotte** que DASTRI lance en juin les sessions régionales TOLP, pour Les Territoires Ont La Parole. Objectif : partager les résultats obtenus avec l'ensemble des parties prenantes, les mettre en perspective avec le niveau national et définir des plans d'action concertés.

**L'avis positif du HCSP,** consulté par la DGS, ouvre la voie à l'expérimentation, hors agrément, de la collecte de DM connectés : les pompes patch à insuline Omnipod®.

**En octobre,** les pharmacies des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine sont autorisées à vacciner contre la grippe. C'est le début de la production de DASRI perforants professionnels en officine. Sollicités par les représentants des pharmaciens, les adhérents acceptent que l'éco-organisme les prenne en charge à titre exceptionnel avec un soutien financier partiel de la DGS...

17 081

points de collecte  
inscrits dans le réseau  
DASTRI au 31.12.2017

1 178  
tonnes

Poids brut  
des DASRI  
conventionnels  
collectés

2018

**Le taux de collecte** des DASRI perforants conventionnels atteint 83 % du gisement estimé. Soit un tonnage brut (emballages inclus) de 1 178 tonnes, dont 1 tonne de déchets de vaccins professionnels.

**Budget total de la filière en 2018 :** 8,2 millions d'euros.

**Plus de 40 participants** de tous horizons – AMF, Amorce, CNCDS, CNOP, CNR, DGPR, DGS, FFD, Fnade, FSPF, HSCP, LEEM, SNITEM, USPO, URPS... –, participent à la démarche de prospective initiée par DASTRI en partenariat avec Futuribles pour cerner les transformations à l'horizon 2030 dans le contexte des évolutions sociétales, technologiques et juridiques.

**En avril,** Yannick Jégou est élu Président de DASTRI.

**En septembre,** à la suite d'une évolution du cadre légal, DASTRI se voit transféré par ses adhérents concernés l'obligation d'être également opérationnel sur le territoire monégasque.



# 2019

**Être le seul dispositif d'envergure nationale pour les DASRI** des patients en auto-traitement n'interdit pas de partager bonnes pratiques et expertises. Raison pour laquelle, en juillet 2019, le Forum international des filières REP, coorganisé par DASTRI et le Global Product Stewardship Council (GlobalPSC) avec le soutien d'un collectif de huit éco-organismes français, réunit à Paris plus de 200 experts de 27 pays.

**En octobre**, la possibilité de vacciner contre la grippe est élargie à l'ensemble des pharmacies.

**DASTRI et les représentants des pharmaciens signent une convention** qui prévoit une expérimentation jusqu'en septembre 2020 : augmentation de la durée d'entreposage des DASRI patients, et donc réduction du nombre d'enlèvements par les opérateurs DASTRI ; en contrepartie, l'éco-organisme collectera gratuitement les déchets issus des vaccins anti-grippe des pharmaciens.

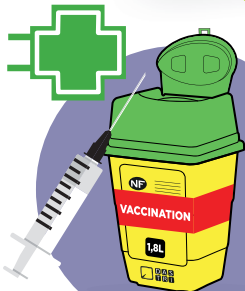


# 2020

**La loi AGECE** de février 2020 ouvre la voie à l'intégration dans le périmètre de la filière DASTRI des équipements électriques ou électroniques associés aux dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement, en d'autres termes les DASRI connectés ou e-DASRI. Mais, dans l'attente des textes d'application de la loi, les contradictions entre réglementation environnementale et sanitaire perdurent. Les patients devront donc encore attendre pour la mise en place d'un circuit simple et pérenne pour ces déchets !

**Au plan sanitaire**, l'actualité 2020 a pour nom Covid-19 ! La France se confine à deux reprises. Mais DASTRI, à la différence d'autres filières, reste opérationnelle à 100 %. Elle voit même ses missions élargies hors agrément. Pour tenter de juguler la pandémie, les pouvoirs publics demandent à tout le réseau officiel de s'engager dans la stratégie nationale de vaccination mais également de dépistage. Les déchets produits vont envahir les pharmacies.

**En novembre**, la convention signée entre la DGS et DASTRI précise les modalités de versement d'une subvention publique à l'éco-organisme pour collecter et traiter ces déchets afin de soulager et d'accompagner les pharmaciens dans leurs nouvelles missions.





# 2021

**Au printemps 2021**, nouvelle extension des missions hors agrément et nouvelle convention DGS-DASTRI pour une nouvelle subvention. DASTRI doit s'organiser pour gérer une activité hors norme mais relève le défi.

**Les besoins en boîtes à aiguilles** augmentent de 35 %. Ceux en caisses carton de 52 %. Et le tonnage brut à traiter - 2 127 tonnes, dont 510 tonnes de déchets professionnels -, est en croissance de 46 % !

**Suite au décret d'application de la loi AGECE** de septembre puis à l'arrêté du 10 décembre définissant les conditions de collecte, d'entreposage, de transport et de traitement des e-DASRI, l'éco-organisme dispose (enfin) du cadre juridique adapté à la prise en charge des DM connectés.

**Le 28 décembre**, DASTRI est agréé pour la collecte et le traitement des e-DASRI.



# 2022

**Pour la première fois depuis sa création**, DASTRI est donc agréé pour gérer deux catégories de DASRI perforants produits par des patients : les DASRI conventionnels et les e-DASRI. C'est un nouveau circuit de collecte à installer et une nouvelle boîte à lancer. Pharmaciens et patients doivent se familiariser avec les usages respectifs des boîtes jaunes (déchets à éliminer) et des boîtes violettes (déchets à recycler).

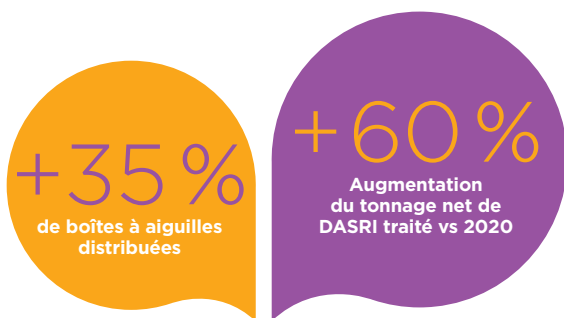
**De nouveaux patients en auto-traitement sont concernés** : en 2022, quatorze pathologies ont rejoint le périmètre DASTRI qui en compte maintenant 36.

**Les bénéficiaires de la filière** ont désormais à leur disposition un réseau de 20 364 points de collecte.

**Le nombre des adhérents** a lui aussi fortement augmenté : ils sont 77 fin 2022.

**Quant au tonnage à traiter**, du fait de la succession des variants et des vagues Covid en 2022 il est encore supérieur à l'année précédente : 2 373 tonnes - soit le double de 2018 ! -, dont 557 tonnes de DASRI professionnels hors agrément (vs 1 tonne en 2018).

**Le 7 décembre**, DASTRI célèbre ses 10 ans.



# SANTÉ & ENVIRONNEMENT

## Les nouvelles dynamiques de la filière

**2** 022, c'est un peu un retour aux sources pour DASTRI ! En 2013, l'éco-organisme avait installé le circuit de collecte des DASRI perforants conventionnels et lancé la boîte jaune. Neuf ans plus tard, c'est (enfin) au tour du circuit des e-DASRI et de la boîte violette. En parallèle, l'agrément de décembre 2021 a permis d'engager la démarche d'implantation du DASTRI LAB qui accueillera notamment l'unité de séparation pour recyclage des e-DASRI. Un défi d'autant plus exigeant que les objectifs 2028, définis par le cahier des charges, sont très ambitieux.





**Les textes de référence en matière de DASRI PAT PCT**

- Article L4211-2-1 du Code de la santé publique, modifié par la Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi « AGEC »
- Décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif à l'élimination des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement
- Décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 relatif à la gestion des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement
- Arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies
- Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2012 définissant le cahier des charges de la filière REP pour la gestion des DASRI perforants des patients en auto-traitement
- Arrêté du 12 décembre 2012 publié au Journal officiel du 30 décembre 2012 portant agrément de l'association DASTRI ayant pour objet d'enlever et de traiter les déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement en application des articles R.1335-8-7 à R.1335-8-11 du Code de la santé publique
- Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Arrêté du 4 mai 2016 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R. 1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant pour les patients en auto traitement à la production de déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants
- Arrêté du 27 juin 2016 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Décret n° 2016-1275 du 29 septembre 2016 relatif aux déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les utilisateurs d'autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du Code de la santé publique
- Arrêté du 27 décembre 2016 portant agrément de l'Éco-organisme DASTRI pour la période de 2017 à 2022
- Arrêté du 18 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant les patients en auto-traitement à la production de déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants
- Arrêté du 28 mars 2019 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur la valorisation des déchets issus du prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés
- Arrêté du 20 avril 2020 modifiant l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques
- Décret n° 2020-1455 du 27 novembre 2020 portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs
- Décret n° 2021-835 du 29 juin 2021 relatif à l'information des consommateurs sur la règle de tri des déchets issus des produits soumis au principe de responsabilité élargie du producteur
- Décret n° 2021-1176 du 10 septembre 2021 relatif à la gestion des déchets issus des équipements électriques ou électroniques associés aux dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotest
- Arrêté du 18 novembre 2021 portant homologation des tarifs de la redevance prévue à l'article L. 131-3 du code de l'environnement (Redevance Ademe)
- Arrêté du 10 décembre 2021 relatif à la gestion des déchets issus des équipements électriques ou électroniques associés aux dispositifs médicaux utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotest
- Arrêté du 28 décembre 2021 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie des producteurs de dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs des autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du code de la santé publique
- Arrêté du 22 avril 2022 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant en application de l'article R. 1335-8-1 du code de la santé publique la liste des pathologies conduisant pour les patients en auto-traitement à la production de déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants.
- Arrêté du 2 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs de dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en autotraitement et les utilisateurs d'autotests.
- Arrêté du 23 décembre 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie des producteurs de dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs des autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du code de la santé publique.

**Actualité très dense pour DASTRI en 2022 !**

Neuf ans après sa création, l'éco-organisme est désormais agréé pour prendre en charge, en plus des déchets de soins perforants conventionnels des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de maladies infectieuses transmissibles, une nouvelle catégorie : les dispositifs médicaux connectés en fin de vie ou e-DASRI. Une évolution importante, qui suppose de repenser le dispositif, du tri des DM par les patients au mode de traitement des déchets.

Autre actualité majeure pour DASTRI : l'élaboration de sa nouvelle demande d'agrément, à l'issue d'un long processus itératif piloté par la DGPR. Après une réunion de l'ensemble des parties prenantes en avril, suivie d'un appel à contribution à la rédaction du futur cahier des charges en mai, le projet d'arrêté a été mis en consultation le 20 septembre pendant un mois. C'est finalement le 11 novembre qu'a été publié l'arrêté de cahier des charges définitif, qui fixe les objectifs pour la période 2023-2028. Le 23 décembre, à l'issue de l'audition de DASTRI par la CiFREP, l'éco-organisme était réagréé pour six ans.

Et 2022 a encore été une année Covid ! Avec une activité de tests et de vaccinations en pharmacie similaire à celle de 2021, année hors norme pour DASTRI, la question de la prise en charge de déchets professionnels par une filière dédiée exclusivement aux DASRI des patients en auto-traitement s'est posée avec d'autant plus d'acuité que la convention assortie d'une subvention publique prenait fin le 31 août.

**1• Le nouveau périmètre de la REP DASTRI**

**DASRI conventionnels et e-DASRI**


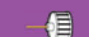



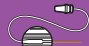








Lorsque la filière a été créée fin 2012 suite au Grenelle de l'Environnement, elle a été conçue pour les dispositifs médicaux perforants en usage à l'époque : les seringues, lancettes et autres aiguilles. Dès l'année suivante cependant, la question des dispositifs innovants, issus d'une rupture technologique et associant perforant, composant électrique et électronique et piles, émerge. L'éco-organisme l'évoque dans son rapport d'activité 2014 en les qualifiant de « *produits frontière* », car susceptibles de relever simultanément de plusieurs éco-organismes, et appelle à une réflexion impliquant tous les acteurs : « *une réflexion doit être engagée avec les acteurs concernés à l'initiative des ministères de l'Écologie et de la Santé* ».

En 2016, année de renouvellement de l'agrément, l'arrêté portant cahier des charges inclut effectivement DASRI conventionnels et DASRI avec électronique (qualifiés à l'époque de « *DASRI complexes* »). Mais les injonctions contradictoires entre réglementation sanitaire et réglementation environnementale perdurant, DASTRI n'est pas en mesure de se conformer



**14 familles de produits :  
total des quantités déclarées  
au titre de 2021**

Le montant des cotisations appelé en 2022, à verser à l'éco-organisme par chaque adhérent, est calculé sur la base des quantités mises en marché au titre de l'année N-1 déclarées à DASTRI.

UDM	QUANTITÉS
 Lancettes et autopiqueurs à usage unique et barillets à lancettes	728 144 634
 Aiguilles pour stylo	581 186 452
 Aiguilles seules	15 826 211
 Micro-perfuseurs	192 675
 Sets de transfert	4 017 699
 Cathéters	3 942 756
 Cathéters tout en un type MIO	1 383 269
 Stylos avec aiguille sortie ou avec aiguille rétractable	14 061 152
 Seringues avec aiguille solidaire	25 723 048
 Imijets	314 222
 Auto-piqueurs pour autotests	126 496
 Inserteurs sans EEE1	8 088 432
 Inserteurs avec EEE	291 566
 Pompes avec EEE	5 008 334
<b>TOTAL UDM</b>	<b>1 388 306 946 (+ 1,7 %)</b>
<b>TOTAL UCD</b>	<b>90 185 644 (+ 2,5 %)</b>

1. EEE : Équipement électrique et électronique



### **Nouvelle campagne d'échantillonnage**

La dernière campagne datait de la création de l'éco-organisme. Dix ans plus tard, par anticipation du renouvellement de son agrément, DASTRI a lancé en juin 2022 un nouvel appel à échantillon auprès de l'ensemble de ses adhérents. Le Laboratoire National de métrologie et d'Essais LNE sélectionné est chargé d'établir une fiche-produit pour chacun des échantillons de produit transmis. Le résultat de cette analyse sert à calculer la contribution de chaque famille de produits au financement de la filière. Les futurs contrats adhérents mentionneront l'obligation de fournir un échantillon à chaque fois que le produit évolue.

simultanément aux deux codes (santé publique et environnement). Et n'est agréé que pour les DASRI conventionnels. Demande lui est cependant faite d'expérimenter, hors agrément et sous statut dérogatoire, la collecte et le traitement de DM connectés en fin de vie. Les entreprises Ypsomed puis Insulet saisissent cette opportunité et financent une expérimentation pour les pompes Omnipod®. Elle durera plus de quatre ans. Il faut attendre la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), puis ses textes d'application en 2021, pour que le sujet soit juridiquement réglé. Ce qui débouche, en décembre 2021, sur l'extension pour un an de l'agrément de 2016 aux e-DASRI.

### **Les e-DASRI sous agrément en 2022**

2022 est ainsi la première année où l'éco-organisme est agréé pour les deux catégories : DASRI conventionnels et e-DASRI. C'est aux metteurs en marché de définir le classement de leurs produits. Les équipements électriques et électroniques associés aux dispositifs médicaux perforants sont par défaut dans le champ de la filière REP DASRI, sauf si



### **Les 36 pathologies de la filière DASTRI**

#### **L'arrêté du 23 août 2011**

- Acromégalie
- Algies vasculaires de la face et migraines
- Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique
- Choc anaphylactique
- Déficits immunitaires traités par immunoglobulines par voie sous-cutanée
- Diabète
- Dysfonction érectile d'origine organique
- Hémophilie sévère A et B
- Hépatites virales
- Infection à VIH
- Infertilité ovarienne
- Insuffisance rénale chronique
- Insuffisance surrénale aiguë
- Maladie de Parkinson
- Maladie veineuse thromboembolique
- Maladies auto-immunes

- Ostéoporose post-ménopausique grave
- Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormone de croissance

#### **L'arrêté du 4 mai 2016**

- Arthrite goutteuse
- Arthrite juvénile idiopathique systémique
- Certaines hypercholestérolémies

#### **L'arrêté du 18 décembre 2017**

- Hypophosphatasie

#### **L'arrêté du 22 avril 2022**

- Achondroplasie
- Amylose à transthyrétine
- Asthme sévère
- Dermatite atopique modérée
- Épisode de purpura thrombotique thrombocytopenique acquis (PTTa) conjointement à un traitement par échanges

plasmatiques et par immunosuppresseurs ;

- Hypertension artérielle pulmonaire idiopathique ou héréditaire
- Hypoparathyroïdie
- Hypophosphatémie liée à l'X
- Maladie de Willebrand
- Maladies chroniques inflammatoires de l'intestin (rectocolite hémorragique et maladie de Crohn)
- Neutropénies et incidence des neutropénies fébriles chez les patients adultes traités par une chimiothérapie cytotoxique pour une pathologie maligne (à l'exception des leucémies myéloïdes chroniques et des syndromes myélodysplasiques)
- Phénylcétonurie
- Polyposse naso-sinusienne
- Psoriasis

les producteurs peuvent démontrer que ces produits ne sont ni infectieux, ni perforants. En 2022, deux metteurs en marché ont classé en e-DASRI leur produit en fin de vie : Insulet pour la pompe patch à insuline Omnipod® et Dexcom pour son capteur de glucose en continu. Le périmètre de la filière compte désormais 14 familles de produits : 12 en DASRI conventionnels et 2 en e-DASRI.

### **36 pathologies**

Autre extension de la filière intervenue en 2022, celle portant sur le périmètre des pathologies dont l'auto-traitement implique de recourir à des DM perforants. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, 14 nouvelles pathologies, telles que l'asthme sévère, la dermatite atopique ou le psoriasis, s'ajoutent ainsi aux 22 pathologies déjà référencées.

### **77 entreprises adhérentes**

Conséquence notamment des deux extensions de périmètre précédentes : le nombre d'adhérents de DASTRI a sensiblement augmenté en 2022. 11 entreprises ont adhéré à l'éco-organisme qui en comptait 66 au 1<sup>er</sup> janvier et 77 douze mois plus tard. Il s'agit pour la plupart d'entreprises mixtes (entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux).

## **2• Recyclage, éco-conception, augmentation de la performance : les axes de progrès de DASTRI**

La demande d'agrément de DASTRI, en réponse au nouveau cahier des charges de la REP DASRI, dessine les axes de progrès pour les prochaines années.

### **Une filière de valorisation matière pour les e-DASRI**

C'est vers l'unité de séparation pour recyclage du DASTRI LAB, site de recherche et développement de la filière implanté à l'École-Valentin dans le Doubs, à proximité du parc technopolitain bisontin axé sur le domaine biomédical et les biotechnologies, que seront acheminés les e-DASRI collectés. Le processus mis au point avec le concours de SUPMICROTECH-ENSMM<sup>2</sup> consistera à séparer les différentes fractions matière pour les orienter ensuite vers leur filière respective de recyclage : les piles, comme c'était déjà le cas durant la phase d'expérimentation dérogatoire, mais également les cartes de circuits imprimés, les métaux et les plastiques (qui constituent souvent près de la moitié en poids de ces dispositifs médicaux). En 2022, plusieurs étapes ont été franchies. Le site de la future installation a été identifié. L'éco-organisme a procédé à la rédaction du dossier de demande d'autorisation environnementale, déposé pour instruction en avril 2022. Le processus industriel



### **Comment est calculé le montant de la contribution annuelle demandée à chaque adhérent de DASTRI**

Le principe est celui d'une répartition du coût de la filière selon une logique **50/50 : 50 % pour la partie médicaments et 50 % pour la partie dispositifs médicaux.**

Le calcul de la quote-part imputable à chaque adhérent pour l'année 2022 s'appuie sur le budget prévisionnel voté pour l'année en Assemblée Générale par les adhérents. De ce total est soustrait le montant des cotisations forfaitaires (5 000 euros x nombre d'adhérents).

Le solde (budget - cotisations forfaitaires) est divisé par 2 : la moitié de ce montant est répartie entre les adhérents concernés au prorata du nombre et du volume des unités de dispositif médical mises sur le marché en année N-1 ; l'autre moitié est répartie entre les adhérents qui mettent sur le marché des UCD (unités communes de dispensation, c'est-à-dire les médicaments conduisant obligatoirement à l'utilisation d'un DM perforant).

En 2022, le montant des contributions appelé - 12 015 136 euros HT - a été réparti entre 69 adhérents.

Concernant les e-DASRI, les adhérents présents ou représentés à l'AG extraordinaire du 26 novembre 2020 ont voté l'application du barème approuvé lors de l'AG de juin 2016. Le mode de calcul fait supporter aux seules entreprises concernées les coûts spécifiques induits (boîtes différentes, traitement différent des déchets...). En contrepartie, elles ne contribuent pas aux dépenses mutualisables avec l'ensemble des entreprises du collectif (frais de structure...). Cela n'entraîne donc aucun impact sur la contribution des metteurs en marché des DASRI perforants conventionnels.

2. ENSMM : École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon

## 77 ADHÉRENTS MOBILISÉS POUR PRENDRE EN CHARGE LA FIN DE VIE DE LEURS PRODUITS QU'ILS FINANCENT À 100 %<sup>1</sup>

Grands groupes ou PME, fabricants de dispositifs médicaux, de médicaments ou entreprises mixtes, souvent filiales de groupes dont les sociétés mères sont basées hors de l'Hexagone, les adhérents de DASTRI inventent ensemble depuis 2013, à l'échelle du territoire français, un système unique, sans équivalent en Europe et dans le monde.

52

entreprises mixtes

20

fabricants de dispositifs médicaux

5

entreprises du médicament

63

sociétés filiales de groupes originaires de 18 pays

Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Suède, Suisse

### RÉPARTITION DES ADHÉRENTS EN FONCTION DE LEUR ACTIVITÉ

UDM : Unité de Dispositif Médical

UCD : Unité Commune de Dispensation

	MIXTES	UDM/ PCT	UCD		MIXTES	UDM/ PCT	UCD
AAZ		●		Laboratoire Chauvin	●		
Abbott France		●		Laboratoires Ethypharm*	●		
Abbvie	●			Laboratoire GlaxoSmithKline	●		
Accord Healthcare France SAS*	●			Leopharma	●		
Alexion Pharma France	●			LFB Biomédicaments	●		
Alfasigma France*	●			Lifescan France SAS		●	
ALK SAS	●			Lilly France SAS			●
Almirall SAS*	●			Medac SAS			●
AlphaDiab SAS		●		Medtronic France SAS		●	
Amdipharm Limited*	●			Med Trust		●	
Amgen SAS	●			Menarini Diagnostics France SARL		●	
Ascensia Diabetes Care France SAS	●			Merck Serono SAS	●		
Aspen France SAS	●			MSD France	●		
AstraZeneca SAS			●	Mundipharma	●		
Bayer Santé SAS	●			Nordic Pharma	●		
Bbraun Medical		●		Novartis Pharma SAS	●		
Becton Dickinson France SAS		●		Novo Nordisk	●		
Biogaran	●			Octapharma France	●		
Biogen Idec France	●			Organon France	●		
Biomarin France SAS*	●			Owen Mumford		●	
Bioprojet Pharma	●			Pfizer SAS	●		
Biosynex		●		Pikdare France		●	
Biotest France SAS	●			Reddy Pharma SAS	●		
Bristol-Myers Squibb	●			Roche Diabetes Care France		●	
Cheplapharm France SAS	●			Roche Diagnostics France SAS		●	
Chugai Pharma France*	●			Roche SAS	●		
Correvo SAS, société d'Advanz Pharma*	●			Rovi*	●		
CSL Behring SA	●			Sandoz			●
Dexcom France SAS*		●		Sanofi France	●		
Dinno Santé		●		SEMES SA		●	
Distri-Flash Run		●		Swedish Orphan Biovitrum	●		
Ferring SAS	●			Takeda France SAS	●		
Gedeon Richter France	●			Teva Santé SAS	●		
Gilead Sciences*	●			Theramex	●		
IBSA Pharma	●			UCB Pharma SAS	●		
Insulet France SAS		●		Viatrix Medical SAS	●		
Ipсен Pharma SAS	●			Viatrix SAS	●		
Janssen-Cilag	●			Ypsomed SAS		●	
Laboratoire Aguetant SAS			●				

\* Nouvel adhérent en 2022

1. Sans répercussion pour les patients, du fait des modalités de fixation des prix, contrairement aux autres filières REP qui répercutent le coût sur les consommateurs.



a été conçu en partenariat avec une société coopérative et participative reconnue pour son implication dans l'économie circulaire, sociale et solidaire. Les équipements ont été commandés fin septembre après une analyse approfondie du marché. Enquête publique, travaux puis réception des équipements pour installation et mise au point se dérouleront au premier semestre 2023 pour un démarrage de l'unité prévu en juin.

#### **e-DASRI et éco-modulation**

En cohérence avec la loi AGECE, qui entend promouvoir l'économie circulaire en s'appuyant sur les filières REP, le nouveau cahier des charges met l'accent sur l'éco-conception et introduit un mécanisme d'éco-modulation dans le calcul de la contribution des adhérents. Mais, dans le cas spécifique de la REP DASRI et en l'état de la réglementation, seul le critère de recyclabilité appliqué aux DASRI connectés est susceptible de s'appliquer. La pénalité appliquée pour non atteinte de cet objectif pourrait être comprise entre 20 et 100 % du montant de la contribution, taux qui sera fixé chaque année lors d'un vote en AG.

#### **Recycler les DM conventionnels sécurisés ?**

Autre voie explorée par DASTRI pour ancrer la filière dans l'économie circulaire : la sécurisation des DM piquants/coupants/tranchants. Un niveau de sécurisation suffisant du DM, garantissant la sécurité des personnes lors de la gestion de la fin de vie du produit, permettrait de les manipuler et d'envisager leur recyclage, comme pour les e-DASRI, au lieu de les éliminer. Dans cette optique, DASTRI participe au groupe de travail WG8 visant à réviser la norme ISO 23908 « Protection contre les blessures par perforants ».

#### **Taux de collecte et de recyclage : des objectifs ambitieux**

Réagréé pour six ans, DASTRI s'engage à atteindre les nouveaux objectifs de collecte fixés par le cahier des charges :

- après 60 % à l'issue du premier agrément fin 2016, puis 80 % à la fin du deuxième agrément en 2022, le nouvel objectif de taux de collecte pour les DASRI perforants conventionnels est de 85 % en 2025 puis, de manière sous-jacente, 90 % en 2028. Soit la quasi-totalité des dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients.

Un vrai défi pour l'éco-organisme, mais qui confirme son rôle reconnu en matière de santé publique : plus le pourcentage de perforants collectés augmente, plus le risque d'AES diminue pour les personnels de tri et de collecte.

- concernant les e-DASRI, la dynamique fixée est également très ambitieuse : deux ans seulement après le démarrage de ce nouveau circuit, soit fin 2023, le taux minimal visé est de 50 %, puis de 60 % à l'horizon 2028.

- quant au taux de recyclage des e-DASRI collectés, il est fixé à 60 % en 2025 et 70 % en 2028.

#### **L'environnement, préoccupation des patients et des pharmaciens**



À efficacité égale,

**86%**

des patients déclarent vouloir choisir un produit de santé moins impactant pour l'environnement

**88%**

des pharmaciens déclarent avoir une implication importante en faveur de l'environnement au quotidien dans leur officine



Enquête IFOP-DASTRI 2022

#### **L'expertise DASTRI au service des entreprises**

À côté des missions pour lesquelles il est agréé, ses adhérents ont reconnu à DASTRI la possibilité de mener des missions de conseil sur une base contractuelle. Avec l'unité de Besançon conçue pour procéder à la séparation de 4 fractions matière des e-DASRI, l'éco-organisme va disposer d'un outil capable de traiter d'autres DM. Un nombre croissant d'entreprises de la santé, adhérentes ou pas à l'éco-organisme mais qui accordent une attention croissante aux questions environnementales, envisagent donc de lui confier des missions de conseil pour progresser en termes d'éco-conception et de recyclage de leurs produits. C'est le cas notamment d'AlphaDiab, Becton Dickinson, Janssen, Lilly, Sonceboz et SpineGuard.

### **Informer les patients et les pharmaciens sur les modalités du tri**

Afin de clarifier le circuit de tri, le cartouche Info-tri est désormais obligatoire pour les produits sous REP. Les adhérents de DASTRI devront apposer cette signalétique sur les emballages et/ou les notices produit au plus tard d'ici fin 2023.



**20 216**

C'est le nombre de demandes traitées en 2022 via la plateforme d'accueil et le formulaire de contact du site internet. Stable par rapport à 2021 (20 140), après avoir doublé entre 2019 et 2021. Les questions relatives à la collecte diminuent (50 % du total vs 60 % en 2021). Celles portant sur les commandes de boîtes augmentent (24 % vs 19 %). C'est aussi le cas des demandes d'information et de communication (22 % vs 20 %).

### **3• Impliquer des publics multiples et diversifiés**

Enjeu majeur pour atteindre ces objectifs ambitieux de collecte et de recyclage ? La sensibilisation et la mobilisation des différentes parties prenantes, sur l'ensemble du territoire. Au-delà du « premier cercle » - les patients et les pharmaciens -, DASTRI doit inciter des publics plus éloignés du geste de tri à s'impliquer également.

#### **Patients et Pharmaciens**

Ils sont les acteurs essentiels du dispositif : les patients, en acceptant de trier leurs dispositifs médicaux dans les boîtes appropriées, puis de les rapporter dans un point de collecte ; les pharmaciens, en commandant les différents types de boîtes distribuées gratuitement par DASTRI, en les proposant aux patients systématiquement et en acceptant de les collecter, ce que la loi leur impose également depuis 2020. L'extension en 2022 du périmètre de la filière aux dispositifs médicaux connectés de plusieurs fabricants ainsi qu'à de nouvelles pathologies suppose pour ces deux parties prenantes d'acquiescer de nouveaux réflexes.

#### **Collectivités locales et autres professionnels de santé**

S'ils ne font pas partie du premier cercle opérationnel, les collectivités locales et certains professionnels de santé peuvent jouer le rôle de facilitateurs dans l'adoption des bons comportements :

- responsables de la collecte des déchets ménagers, les collectivités doivent éviter que les PCT soient jetés dans les bacs de collecte et arrivent sur les tapis de tri des recyclables. Pour contribuer à l'effort de sensibilisation de leurs administrés, elles disposent de nombreux canaux de communication potentiels : guides de collecte édités par les groupements, journaux municipaux...
- quant aux professionnels de santé autres que les pharmaciens (médecins spécialistes des différentes pathologies, généralistes, infirmiers, PSAD...), ils ont un rôle de prescription, voire de formation, que seule une minorité d'entre eux semble jouer aujourd'hui.

#### **Fabricants de dispositifs médicaux et entreprises du médicament**

Les metteurs en marché sont les financeurs de la REP : ils en assument le coût en totalité, puisqu'il n'est pas répercuté sur les patients, contrairement aux autres filières REP qui le reportent sur les consommateurs. Mais, dans le cadre de leur responsabilité environnementale, ils peuvent aller plus loin, en informant les patients, notamment via leurs sites internet, sur les modalités de prise en charge de la fin de vie de leurs produits.

#### **4• Une solution pérenne pour les DASRI professionnels des pharmaciens ?**

Le sujet était latent depuis fin 2017 et le début de l'expérimentation de la vaccination contre la grippe en pharmacie. Il a pris de l'ampleur fin 2019 avec la généralisation de cette vaccination à l'ensemble du réseau officinal puis surtout, à partir de 2020, avec la pandémie Covid-19 qui a généré des tonnes de tests et de seringues usagés. Quant à la convention pharmaceutique signée en 2022, elle renforce la place des pharmaciens en matière de vaccination, en les autorisant à pratiquer quatorze nouveaux vaccins chez les adultes. Désormais, les pharmaciens produisent des DASRI, perforants ou pas, ce qui n'était pas le cas auparavant. Et ces déchets doivent être collectés et éliminés.

Pour les pouvoirs publics, la solution dans un contexte d'urgence sanitaire a consisté à demander à DASTRI de prendre en charge ces déchets professionnels dans le cadre d'une convention assortie d'une subvention publique. L'éco-organisme s'est mobilisé avec ses partenaires - fabricants de contenants, logisticien et opérateurs - et a relevé le défi, ce qui s'est traduit en 2021 et 2022 par une explosion des tonnages à collecter et traiter.

L'arrêt de la convention le 31 août a fermé la parenthèse d'un régime d'exception. Une solution pérenne doit (enfin) être trouvée pour permettre d'optimiser, au plan environnemental et organisationnel, la collecte et le traitement de ces déchets dans le respect des préoccupations de chacune des parties, i.e. les entreprises du collectif DASTRI et les pharmaciens :

- pour les premières, il ne saurait être question, pour des raisons tant juridique - le périmètre de l'agrément porte exclusivement sur les DASRI patients - que financière - les adhérents de DASTRI ne sont pas, pour la très grande majorité d'entre eux, les metteurs en marché des produits concernés -, de prendre en charge les déchets des pharmaciens.
- quant aux seconds, ils sont préoccupés par l'emprise croissante de l'ensemble des déchets qui transitent désormais par les officines et du temps à consacrer à ce sujet si les circuits de collecte devaient se multiplier.

Fin 2022, les discussions se poursuivaient pour trouver une solution consensuelle...



C'est le nombre de pharmaciens point de collecte qui ont contractualisé avec DASTRI au dernier quadrimestre 2022 pour l'enlèvement de leurs DASRI professionnels dans le cadre d'un abonnement payant proposé par l'éco-organisme à titre exceptionnel et limité dans le temps pour permettre aux pharmaciens de s'organiser.

LIVE

#### **Des livestreams pour informer les pharmaciens**

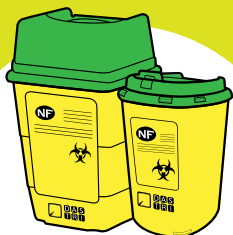
À partir de fin août, date à laquelle l'éco-organisme n'était plus sous convention pour prendre en charge des déchets hors du périmètre de son agrément, DASTRI a régulièrement communiqué avec les pharmaciens sur la problématique de leurs déchets professionnels, pour leur expliquer la situation et leur proposer une solution d'attente. Deux livestreams ont été organisés les 31 août et 29 septembre 2022. Près de 3 000 pharmaciens se sont connectés à l'ensemble de ces sessions.



# TRIER COLLECTER TRAITER

**M**ise en place d'un double circuit de tri et de collecte, selon la nature des DASRI ; fabrication en urgence, une fois l'agrément obtenu le 23 décembre 2022, des nouvelles boîtes violettes pour être en mesure d'approvisionner les pharmacies dès la fin du premier trimestre ; poursuite de l'extension du réseau de points de collecte, sans oublier la collecte - hors agrément - des déchets de tests et de vaccins Covid réalisés en pharmacie... L'équipe DASTRI et les partenaires de la filière ont affronté une deuxième année hors norme. Au final, un nouveau record de déchets traités - 2 373 tonnes, + 12 % vs 2021 -, et un taux de collecte de 83 %.

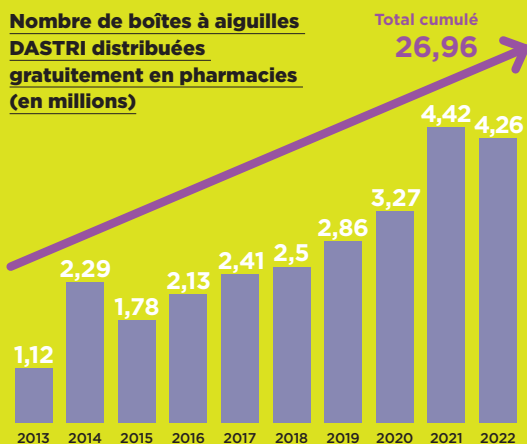
# PRÈS DE 27 MILLIONS DE BOÎTES JAUNES ET VERTES DISTRIBUÉES EN 10 ANS



4 261 920

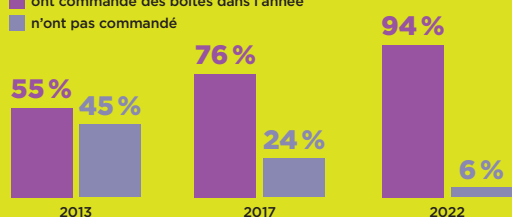
C'est le nombre de boîtes jaunes distribuées en 2022 par DASTRI au réseau officiel. Environ **15 %** des boîtes grand format ont été utilisées par les pharmaciens pour stocker leurs DASRI professionnels.

## Nombre de boîtes à aiguilles DASTRI distribuées gratuitement en pharmacies (en millions)



## Commander des boîtes jaunes ? Un réflexe pour 94 % des pharmaciens

■ ont commandé des boîtes dans l'année  
■ n'ont pas commandé

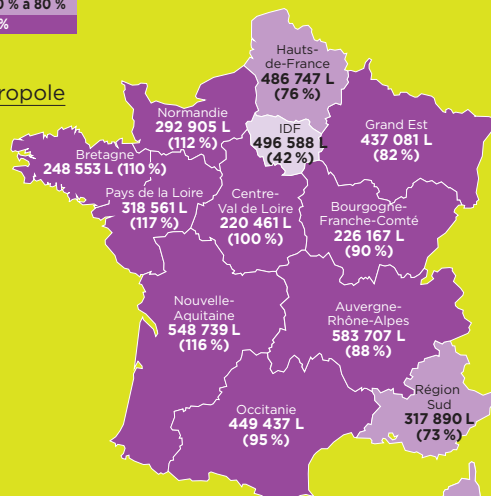


## Taux de distribution des boîtes à aiguilles en 2022 par rapport au besoin patient estimé

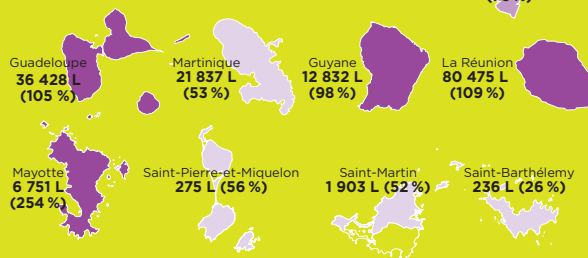
82 %

< 60 %  
De 60 % à 80 %  
> 80 %

### Métropole



### Outre-mer



530

530 des 3 500 pharmacies d'Île-de-France n'ont pas commandé de boîtes jaunes en 2022. Soit 15 % vs 4,6 % des pharmacies sur l'ensemble des autres régions de l'Hexagone. Conséquence : le taux de distribution par rapport au besoin patient estimé n'est que de 42 % dans cette région !

Avec l'extension de la filière aux e-DASRI, l'éco-organisme propose désormais aux patients, par le canal des pharmacies, un double système de tri de leurs DM perforants usagés :

- pour les DASRI conventionnels : les boîtes jaunes grand ou petit format

- pour les e-DASRI, les nouvelles boîtes violettes

Objectif : séparer les deux catégories de déchets, les uns étant éliminés, les autres recyclés.

### 1• Trier

#### Près de 4,3 millions de boîtes jaunes distribuées en 2022

En 2022, 94 % des officines ont commandé des boîtes jaunes pour les DASRI conventionnels des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests. Dix ans après la création de la filière, le service DASTRI semble désormais bien ancré dans la majorité des pharmacies. Elles n'étaient encore que 76 % à avoir passé commande en 2017, première année du deuxième agrément.

Au total, 4,3 millions de boîtes ont été distribuées, soit presque autant qu'en 2021 (- 3,6 %), - année où la demande avait explosé du fait de la pandémie -, et + 30 % par rapport à 2020. Jusqu'à fin août 2022, les boîtes jaunes ont en effet servi aussi à stocker les DASRI des pharmaciens. Or l'activité de tests et de vaccination Covid est restée soutenue, en particulier pendant les premiers mois de l'année.

Pour les mêmes raisons, le nombre de caisses carton commandées (344 500) est resté lui aussi du même ordre qu'en 2021, soit + 52 % vs 2020.

#### Des boîtes violettes pour les e-DASRI

En parallèle, dès janvier 2022 et suite à l'agrément de décembre 2021, DASTRI a lancé la fabrication de contenants dédiés au tri des dispositifs médicaux connectés usagés (e-DASRI), avec un double objectif :

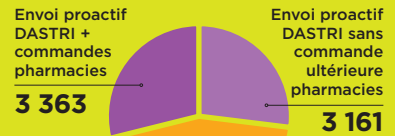
- proposer des boîtes clairement différenciées des boîtes pour DASRI perforants conventionnels, pour simplifier la vie des patients et des pharmaciens. D'où l'adoption de la couleur violette pour les boîtes patients et pour leurs contenants de stockage en pharmacie.

- les insérer dans le même circuit de distribution et de collecte que les boîtes jaunes, pour ne pas augmenter la charge mentale déjà lourde que supportent les patients.

À partir de fin mars, DASTRI était en mesure d'approvisionner les pharmacies en boîtes violettes. L'éco-organisme a doté les 6 524 pharmacies ayant participé à au moins une des neuf collectes de pompes Insulet, sous statut dérogatoire au titre de l'expérimentation 2018/2021, d'un kit comprenant cinq boîtes et une grande caisse carton pour leur stockage en pharmacie.

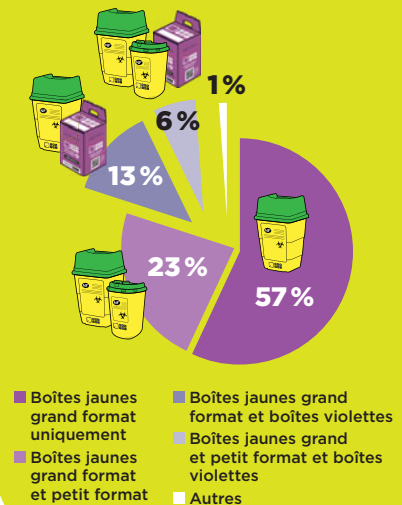
### 2022, première année de distribution des boîtes violettes

**11 637** pharmacies, soit 56 % du réseau officinal, ont pu distribuer des boîtes e-DASRI à leur patientèle.



### Comment se répartissent les commandes de boîtes des pharmacies ?

En 2022, 1 commande sur 5 a inclus les boîtes violettes pour e-DASRI.

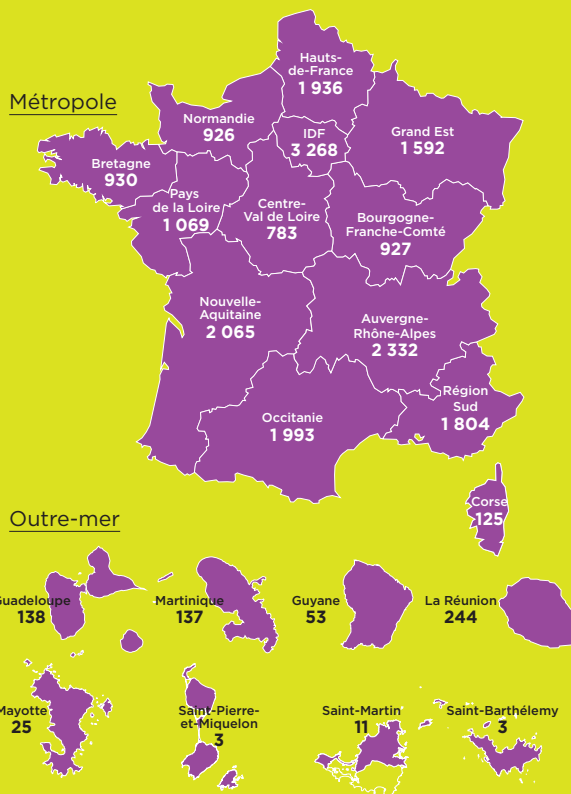


# RÉSEAU DASTRI : 93 % DU RÉSEAU OFFICINAL EST DÉSORMAIS POINT DE COLLECTE



C'est le nombre de points de collecte du réseau DASTRI fin 2022

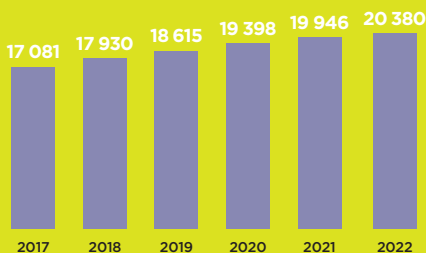
## Le réseau de PDC DASTRI au 31.12.2022



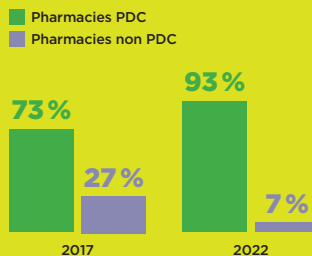
## Répartition par catégorie du réseau de PDC DASTRI au 31.12.2022



## Le réseau DASTRI a poursuivi sa densification au cours du 2<sup>e</sup> agrément...



## ... grâce à l'intégration d'un pourcentage croissant de pharmacies



\* Y compris les 16 pharmacies point de collecte de la Principauté de Monaco



À charge pour ces pharmacies de procéder ensuite à des commandes additionnelles en fonction des besoins de leur patientèle. Quant aux autres pharmacies, le dispositif de communication déployé à partir du 22 mars avait pour but de les informer afin qu'elles soient, elles aussi, en mesure de passer commande via leur espace dédié du site internet DASTRI. Neuf mois plus tard, 95 000 boîtes avaient été livrées et près de 12 000 pharmacies étaient équipées pour répondre aux besoins des patients.

**63 000 commandes de boîtes gérées par DASTRI en 2022**

Dans une logique d'optimisation, les commandes de boîtes violettes, comme celles de boîtes jaunes petit format, doivent être groupées avec une commande de boîtes jaunes grand format. Les pharmaciens ont donc le choix entre commander uniquement des boîtes jaunes grand format ou les panacher avec l'un et/ou l'autre modèles, en fonction des besoins de leur patientèle.

En 2022, DASTRI a géré 63 000 commandes, soit une moyenne mensuelle de 5 250. Un chiffre là encore similaire au niveau de 2021 et en croissance de 35 % par rapport à 2020.

**2• Collecter**

**Le réseau DASTRI compte 20 364 PDC en France**

La loi AGEC de 2020 impose à toutes les pharmacies d'être point de collecte. Plusieurs centaines, qui ne l'étaient pas encore fin 2021, ont intégré le réseau DASTRI en 2022. Pour les y encourager et leur rappeler leur obligation, l'éco-organisme a déployé une campagne d'appel ciblée. 223 pharmacies ont été contactées, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France, Occitanie, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine. Avec un taux de succès élevé, 92 % des pharmacies contactées ayant alors rejoint le réseau DASTRI. Désormais, seules quatre régions, dont une en outre-mer, ont plus de 10 % du réseau de pharmacies n'ayant pas encore intégré le réseau de collecte.

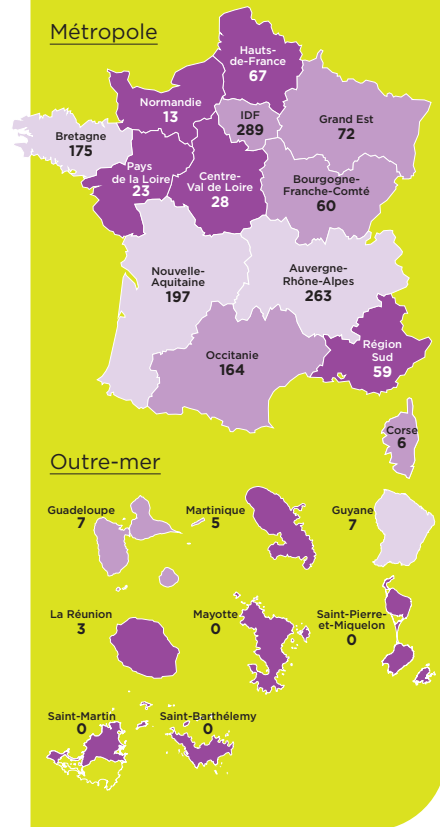
En sens inverse, certaines collectivités locales, dont les déchetteries acceptaient les perforants des patients, quittent le réseau. Fin 2022, celui-ci comptait 20 364 PDC (vs un objectif fixé à 14 000 par le cahier des charges 2016), auxquels s'ajoutent les 16 pharmacies de Monaco où le dispositif DASTRI a été étendu en 2018.

**DASTRI Patients conventionnels : près de 1 000 tonnes collectées (poids net)**

Pour la première fois depuis la création de la filière en 2013, le poids net (hors emballages) des DASRI conventionnels collectés est d'environ 1 000 tonnes, vs 886 en 2021, soit + 12,8 %. C'est un quasi-doublement par rapport à la première

**1 438 pharmacies n'avaient pas encore rejoint le réseau DASTRI au 31.12.2022**

- > 10 % de pharmacies NON PDC
- De 5 à 10 % de pharmacies NON PDC
- < 5 % de pharmacies NON PDC



# COLLECTE DES DASRI CONVENTIONNELS 2022 : LA DYNAMIQUE SE CONFIRME



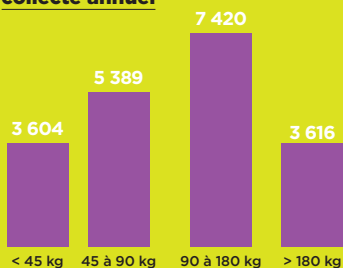
999 t **+12,8%**

Pour la première fois en dix ans, le tonnage net (hors contenants) de DASRI conventionnels Patients collectés atteint quasiment 1 000 tonnes. À comparer à 886 tonnes en 2021.

2 373 t **+11,6%**

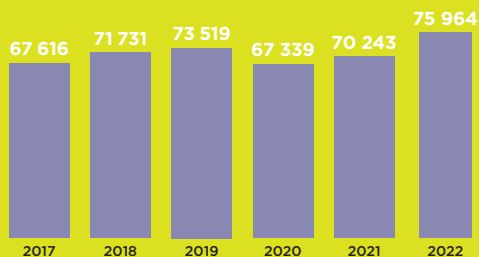
C'est le poids brut traité par DASTRI en 2022, lorsqu'on ajoute aux DASRI des patients les déchets professionnels des pharmaciens et le poids de l'ensemble des contenants (boîtes patients et contenants de stockage en pharmacie : caisses carton et fûts plastique).

## Répartition des 20 029 PDC effectivement collectés<sup>1</sup> en 2022 selon le tonnage brut collecté annuel



Le pourcentage de PDC collectant plus de 90 kg par an augmente : 55 % en 2022 vs 50 % en 2021 et 31 % en 2020. Mais 18 % seulement des PDC collectent plus de 180 kg par an.

## Évolution du nombre d'enlèvements dans le réseau DASTRI



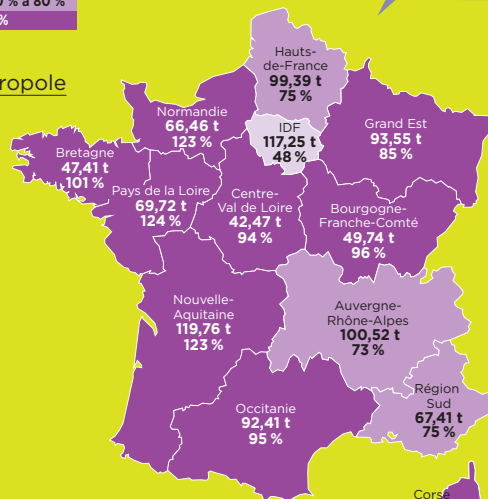
1. 351 PDC n'ont pas été collectés car mis en place fin 2022 ou n'ayant pas capté de déchets.

## Collecte 2022 - Poids net DASRI conventionnels des patients rapporté aux mises en marché réparties par région

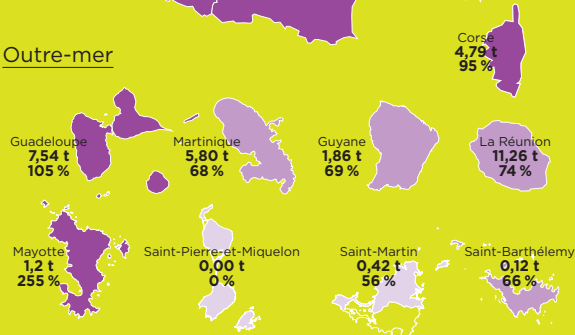
< 60 %  
De 60 % à 80 %  
> 80 %

**83 %**  
Taux de collecte moyen sur l'ensemble du territoire

### Métropole



### Outre-mer



année du deuxième agrément de DASTRI – 563 tonnes avaient été collectées en 2017 –, qui résulte de la conjonction de plusieurs facteurs :

- l'augmentation du nombre de patients entrant dans la filière
- la meilleure prise en charge de leurs pathologies
- l'appropriation progressive du dispositif DASTRI par les pharmaciens et les patients
- et l'évolution des dispositifs médicaux eux-mêmes

Si l'on y ajoute le poids des contenants, qui aujourd'hui doivent être éliminés avec les DM usagés (boîtes, caisses carton et fûts plastique), le poids brut s'élève à 1 816 tonnes en 2022, en augmentation lui aussi de plus de 12 % par rapport à l'année précédente. Les contenants représentent donc à eux seuls 45 % du tonnage total à traiter, ce qui incite à imaginer le moyen de les réutiliser au lieu de les éliminer avec les DASRI.

**Taux de collecte à nouveau en progression : 83 % en moyenne nationale**

En 2022, DASTRI a renoué avec une évolution dynamique concernant le taux de collecte des DASRI conventionnels des patients. Après un léger fléchissement à 82 % en 2021, il retrouve son niveau de 2020, soit 83 % en moyenne France, une performance supérieure à l'objectif de 80 % fixé par le cahier des charges.

La bonne nouvelle est également à chercher du côté de l'Outre-mer. Dix ans d'effort et d'adaptation aux spécificités locales – discrimination positive pour intégrer toutes les pharmacies dans le réseau DASTRI dès la création de la filière, transport des déchets si nécessaire en pirogue (Guyane) ou par hélicoptère (cirque de Mafate à La Réunion), communication de terrain –, ont permis de progresser au fil des années pour atteindre en 2022 un taux de collecte (en moyenne huit territoires) proche de celui de l'Hexagone. La moins bonne nouvelle se situe en Île-de-France dont le taux de collecte passe de 58 % en 2021 à 48 % en 2022. La dégradation de la performance se vérifie dans six départements sur huit, qui enregistrent des baisses de leur taux de collecte de 8 à 20 points. Elle s'améliore dans deux départements : l'Essonne et Paris. Un défi pour le troisième agrément !

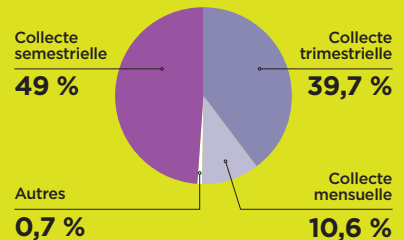
**DASRI professionnels des pharmaciens : tonnage en croissance de 9 %**

Concernant la collecte des DASRI des pharmaciens, deux séquences ont rythmé l'année :

- jusqu'au 31 août 2022, l'éco-organisme a collecté les déchets de tests et de vaccins Covid dans l'ensemble des pharmacies ayant pratiqué ces actes destinés à lutter contre une pandémie encore très active.

**Répartition des PDC selon la fréquence de collecte**

**51 %** des PDC sont collectés à une fréquence supérieure au semestre. **49 %** le sont deux fois par an alors que, selon la recommandation du HCSP, cette fréquence semestrielle pourrait s'appliquer à 82 % des PDC (ceux collectant jusqu'à 180 kg /an). 76 000 enlèvements ont été réalisés par DASTRI en 2022 (+ 8 % vs 2021).



**Tests et vaccins COVID en pharmacie : quel impact sur la collecte 2022 ?**

Le tonnage des DASRI professionnels collectés par DASTRI\* est estimé à **390 tonnes** (poids net) et **557 tonnes** (poids brut, contenants inclus).

	Nombre (en millions)	Poids net (en tonnes)	Poids brut (en tonnes)
Tests Covid	58,7**	368,7	499,9
Vaccins Covid	11,04**	21,6	56,9

\* Ensemble des tests et vaccins Covid jusqu'au 31 août 2022 et estimation des tests et vaccins au dernier quadrimestre pour les pharmacies ayant souscrit à la prestation proposée par DASTRI  
 \*\* Source : IQVIA

## TAUX MOYEN EN % DU GISEMENT ESTIMÉ

≥ 80 %



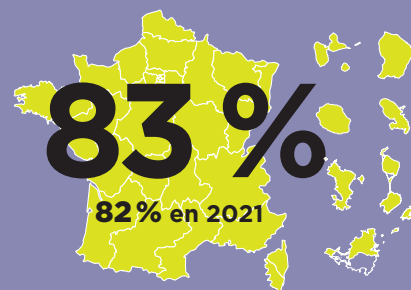
60 à 80 %



< 60 %

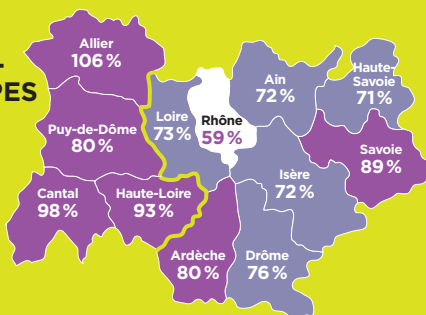


# Collecte 2022 DASRI Patients conventionnels Les résultats en région



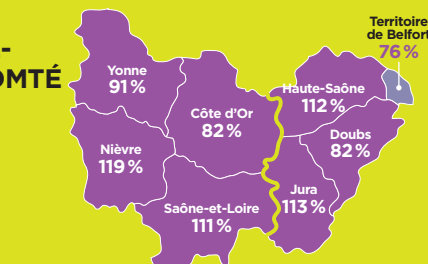
### AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

**73 %**



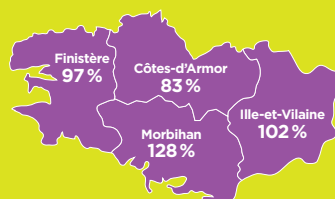
### BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

**96 %**



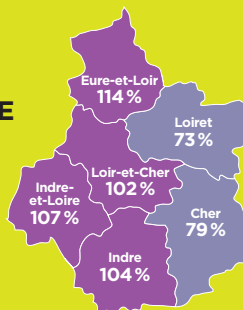
### BRETAGNE

**101 %**



### CENTRE- VAL DE LOIRE

**94 %**



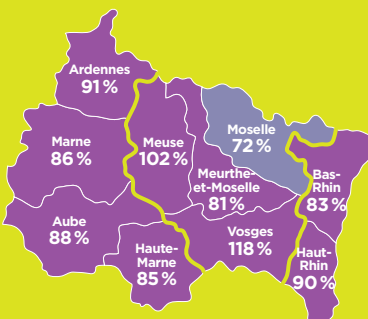
### CORSE

**95 %**



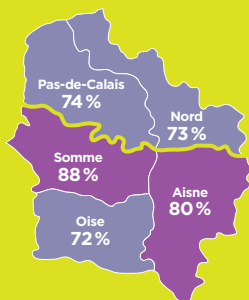
### GRAND EST

**85 %**



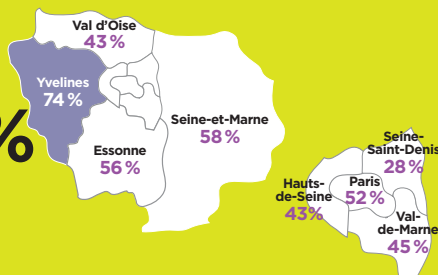
### HAUTS- DE-FRANCE

**75 %**



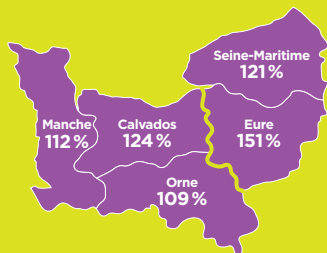
### ÎLE-DE- FRANCE

**48 %**



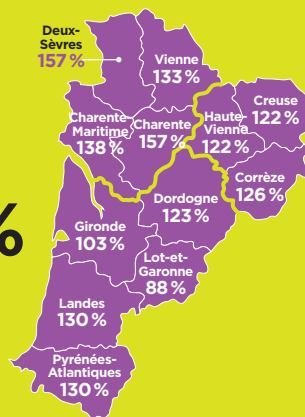
## NORMANDIE

123 %



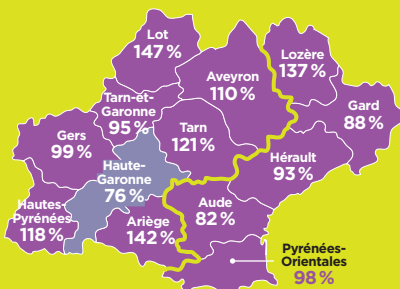
## NOUVELLE-AQUITAINE

123 %



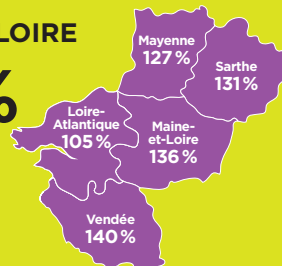
## OCCITANIE

95 %



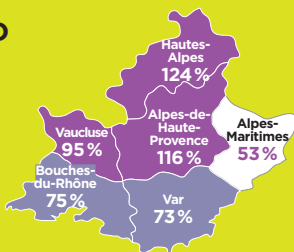
## PAYS DE LA LOIRE

124 %



## RÉGION SUD

75 %



## GUADELOUPE

105 %



## GUYANE

69 %



## LA RÉUNION

74 %



## MARTINIQUE

68 %



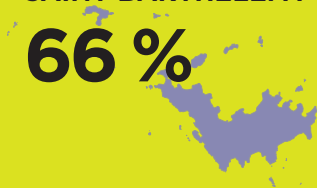
## MAYOTTE

255 %



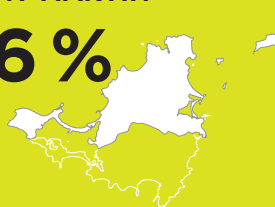
## SAINT-BARTHÉLEMY

66 %



## SAINT-MARTIN

56 %



## SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

0 %



## TRIER, COLLECTER, TRAITER

### Réseau DASTRI : points de collecte et quantités collectées en 2022 DASRI conventionnels Patients

		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2022)					QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2022 - POIDS BRUT				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2022 - POIDS NET			
		PHARMACIES	AUTRES PROPRIETES	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROPRIETES	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROPRIETES	TOTAL	TOTAL REGION	
AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	Allier	98	24	122	2 332	9 023	3 057	12 080	183 429	4 938	1 673	6 611	100 516	
	Cantal	58	5	63		3 586	257	3 842		1 995	143	2 138		
	Haute-Loire	72	10	82		5 429	560	5 989		3 020	311	3 331		
	Puy-de-Dôme	148	43	191		9 068	7 301	16 369		4 969	4 001	8 970		
	Ain	149	14	163		13 614	465	14 078		7 459	254	7 713		
	Ardèche	92	3	95		7 306	281	7 587		3 987	153	4 140		
	Drôme	146	7	153		13 679	246	13 925		7 489	135	7 624		
	Haute-Savoie	203	9	212		14 970	392	15 362		8 198	215	8 413		
	Isère	329	38	367		25 682	3 217	28 900		14 077	1 763	15 841		
	Loire	222	0	222	18 268	0	18 268	9 984	0	9 984				
	Rhône	522	7	529	37 016	58	37 074	20 261	32	20 293				
	Savoie	122	11	133	9 613	343	9 955	5 272	188	5 459				
BOURGOGNE- FRANCHE- COMTÉ	Côte-d'Or	150	20	170	927	13 756	1 245	15 001	90 037	7 583	687	8 270	49 736	
	Nièvre	78	7	85		8 511	279	8 789		4 709	154	4 863		
	Saône-et-Loire	173	18	191		17 887	2 275	20 162		9 852	1 253	11 105		
	Yonne	90	6	96		10 258	228	10 486		5 674	126	5 800		
	Doubs	171	1	172		15 039	0	15 039		8 327	0	8 327		
	Haute-Saône	78	0	78		8 658	3	8 661		4 799	2	4 801		
	Jura	88	0	88		8 446	0	8 446		4 673	0	4 673		
Territoire-de-Belfort	45	2	47	3 450	3	3 453	1 896	2	1 898					
BRETAGNE	Côtes d'Armor	127	31	158	930	7 680	7 695	15 376	87 675	4 017	4 024	8 041	47 415	
	Finistère	249	26	275		21 928	3 942	25 870		11 986	2 155	14 141		
	Ille-et-Vilaine	256	19	275		20 947	3 173	24 121		11 378	1 724	13 102		
	Morbihan	206	16	222		20 001	2 307	22 308		10 876	1 255	12 131		
CENTRE- VAL DE LOIRE	Cher	94	11	105	783	7 038	1 187	8 225	77 650	3 822	644	4 466	42 471	
	Eure-et-Loir	103	23	126		12 194	1 442	13 636		6 595	780	7 375		
	Indre	76	7	83		7 345	298	7 644		4 015	163	4 178		
	Indre-et-Loire	189	8	197		18 923	486	19 409		10 382	267	10 649		
	Loiret	168	3	171		17 382	133	17 515		9 567	73	9 640		
	Loir-et-Cher	99	2	101	11 222	0	11 222	6 164	0	6 164				
CORSE	Corse-du-Sud	55	0	55	125	4 131	0	4 131	8 618	2 300	0	2 300	4 792	
	Haute-Corse	69	1	70		4 488	0	4 488		2 492	0	2 492		
GRAND EST	Bas-Rhin	269	2	271	1 592	35 314	25	35 339	170 457	19 238	13	19 251	93 547	
	Haut-Rhin	186	0	186		24 251	15	24 266		13 221	8	13 230		
	Ardennes	96	1	97		8 977	321	9 299		4 976	178	5 154		
	Aube	86	0	86		9 722	0	9 722		5 380	0	5 380		
	Haute-Marne	57	0	57		4 992	0	4 992		2 753	0	2 753		
	Marne	170	1	171		18 077	0	18 077		9 947	0	9 947		
	Meurthe-et-Moselle	240	7	247		20 409	397	20 806		11 243	219	11 461		
	Meuse	55	7	62		6 136	104	6 240		3 383	57	3 440		
	Moselle	232	42	274		23 814	4 442	28 256		13 075	2 439	15 513		
	Vosges	116	25	141	11 549	1 912	13 461	6 363	1 053	7 417				
HAUTS-DE- FRANCE	Nord	852	24	876	1 936	74 799	2 102	76 901	181 348	40 974	1 151	42 126	99 387	
	Pas-de-Calais	470	16	486		43 991	574	44 565		24 223	316	24 539		
	Aisne	149	24	173		13 821	3 523	17 344		7 560	1 927	9 487		
	Oise	212	7	219		22 888	0	22 888		12 442	0	12 442		
	Somme	181	1	182		19 651	0	19 651		10 792	0	10 792		
ÎLE-DE- FRANCE	Essonne	322	5	327	3 268	25 691	376	26 067	215 590	14 075	206	14 282	117 253	
	Hauts-de-Seine	423	6	429		21 005	276	21 281		11 429	150	11 579		
	Paris	768	19	787		31 469	295	31 765		17 026	160	17 185		
	Seine-et-Marne	325	1	326		31 863	0	31 863		17 395	0	17 395		
	Seine-Saint-Denis	357	11	368		24 293	115	24 408		13 181	62	13 244		
	Val-de-Marne	359	3	362		23 469	47	23 516		12 772	26	12 798		
	Val-d'Oise	303	1	304		23 788	0	23 788		12 884	0	12 884		
Yvelines	354	11	365	32 612	291	32 903	17 729	158	17 887					

**TRIER, COLLECTER, TRAITER**



MÉTROPOLE

OUTRE-MER

		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2022)				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2022 - POIDS BRUT				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2022 - POIDS NET			
		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION
NORMANDIE	Calvados	210	0	210	926	24 443	0	24 443	119 413	13 717	0	13 717	66 463
	Manche	134	7	141		14 305	32	14 337		7 971	18	7 989	
	Orne	88	0	88		8 975	0	8 975		5 024	0	5 024	
	Eure	141	2	143		19 501	0	19 501		10 795	0	10 795	
	Seine-Maritime	341	3	344		52 157	0	52 157		28 938	0	28 938	
NOUVELLE-AQUITAINE	Dordogne	121	48	169	2 065	12 032	3 245	15 277	215 051	6 702	1 807	8 510	119 765
	Gironde	479	7	486		49 487	422	49 909		27 543	235	27 777	
	Landes	99	25	124		8 113	7 231	15 344		4 625	4 122	8 747	
	Lot-et-Garonne	101	18	119		7 754	765	8 519		4 323	427	4 749	
	Pyrénées-Atlantiques	192	54	246		16 792	5 917	22 709		9 288	3 273	12 561	
	Corrèze	81	28	109		7 880	1 188	9 068		4 356	657	5 012	
	Creuse	47	15	62		3 389	979	4 367		1 868	539	2 407	
	Haute-Vienne	142	0	142		14 714	0	14 714		8 093	0	8 093	
	Charente	125	0	125		16 350	0	16 350		9 071	0	9 071	
	Charente-Maritime	210	10	220		24 499	388	24 887		13 653	216	13 870	
	Deux-Sèvres	119	3	122		16 725	366	17 091		9 360	205	9 565	
Vienne	141	0	141	16 815	0	16 815	9 402	0	9 402				
OCCITANIE	Aude	135	0	135	1 993	9 925	0	9 925	166 358	5 511	0	5 511	92 411
	Gard	241	6	247		20 541	33	20 574		11 579	19	11 597	
	Hérault	375	4	379		34 099	23	34 122		19 136	13	19 149	
	Lozère	35	0	35		2 512	0	2 512		1 422	0	1 422	
	Pyrénées-Orientales	166	0	166		14 635	0	14 635		8 111	0	8 111	
	Ariège	48	9	57		5 495	520	6 016		3 061	290	3 351	
	Aveyron	80	34	114		4 597	3 263	7 860		2 499	1 774	4 272	
	Gers	39	26	65		2 032	2 992	5 024		1 129	1 662	2 791	
	Haute-Garonne	350	26	376		27 189	3 622	30 811		15 006	1 999	17 005	
	Hautes-Pyrénées	82	23	105		6 035	1 499	7 533		3 348	831	4 179	
	Lot	51	28	79		4 605	2 151	6 756		2 542	1 187	3 729	
	Tarn	112	32	144		10 868	2 126	12 994		5 947	1 163	7 110	
Tarn-et-Garonne	69	22	91	6 177	1 419	7 596	3 401	782	4 183				
PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	379	11	390	1 069	37 787	0	37 787	125 734	20 923	0	20 923	69 719
	Maine-et-Loire	229	0	229		29 929	0	29 929		16 617	0	16 617	
	Mayenne	84	2	86		8 972	0	8 972		4 983	0	4 983	
	Sarthe	155	0	155		22 418	0	22 418		12 449	0	12 449	
Vendée	206	3	209	26 627	0	26 627	14 746	0	14 746				
RÉGION SUD	Alpes de Haute-Provence	54	5	59	1 804	5 088	64	5 152	122 937	2 804	35	2 839	67 410
	Alpes-Maritimes	412	0	412		17 212	0	17 212		9 408	0	9 408	
	Bouches-du-Rhône	721	0	721		54 998	0	54 998		30 155	0	30 155	
	Hautes-Alpes	44	17	61		2 941	1 156	4 098		1 589	625	2 213	
	Var	355	2	357		23 335	0	23 335		12 802	0	12 802	
Vaucluse	193	1	194	18 142	0	18 142	9 992	0	9 992				
GUADELOUPE	Guadeloupe	137	1	138	138	13 705	0	13 705	13 705	7 541	0	7 541	7 541
GUYANE	Guyane	43	10	53	53	3 311	0	3 311	3 311	1 856	0	1 856	1 856
LA RÉUNION	La Réunion	243	1	244	244	20 245	10	20 255	20 255	11 254	6	11 259	11 259
MARTINIQUE	Martinique	128	9	137	137	10 188	377	10 565	10 565	5 597	207	5 804	5 804
MAYOTTE	Mayotte	25	0	25	25	2 164	0	2 164	2 164	1 189	0	1 189	1 189
ST-BARTHÉLEMY	St-Barthélemy	3	0	3	3	218	0	218	218	124	0	124	124
SAINT-MARTIN	Saint-Martin	11	0	11	11	747	0	747	747	424	0	424	424
ST-PIERRE-ET-MIQUELON	St-Pierre-et-Miquelon	1	2	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		19 284	1 080	20 364	20 364	1 719 785	95 477	1 815 262	1 815 262	946 688	52 393	999 081	999 081
MONACO	Monaco	16	0	16	16	860	0	860	860	469	0	469	469



• à partir du 1<sup>er</sup> septembre, la subvention des pouvoirs publics n'ayant pas été reconduite et ces DASRI étant hors du périmètre de la filière, l'éco-organisme n'a poursuivi leur collecte qu'auprès des pharmacies ayant contracté avec lui pour leurs déchets professionnels.

Au total, et compte tenu du très grand nombre de tests réalisés au premier semestre 2022, le tonnage de déchets professionnels collectés a été supérieure à celui de l'année précédente : 557 tonnes (poids brut, contenants inclus) vs 510, soit + 9 %.

### Des opérateurs toujours sous pression

Dans ce contexte de croissance des quantités de déchets à collecter après une année 2021 déjà hors norme, les opérateurs de DASTRI ont encore connu une année compliquée. Aux tensions avec les pharmaciens, liées à la question des fréquences de collecte et au difficile respect des consignes de tri (induisant une forte demande en boîtes et caisses carton), se sont ajoutées, au dernier quadrimestre, des inquiétudes sur la mise en place du système Trackdéchets<sup>3</sup> et sur l'impact de l'arrêt des collectes des DASRI professionnels dans les pharmacies à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Pour y faire face, DASTRI a renforcé les canaux de dialogue avec ses opérateurs :

- réunions « bilan » trimestrielles en bilatéral avec chaque opérateur
- réunions avec l'ensemble des opérateurs sur des sujets d'actualité, par exemple la suspension des collectes
- organisation en septembre/octobre d'un Tour de France DASTRI des opérateurs : des entretiens approfondis, conduits par la déléguée générale de DASTRI, avaient pour objectif de faire le bilan du deuxième agrément et d'échanger sur les perspectives. Les contrats en cours ont été prorogés pour un an. Un nouvel appel d'offres permettra en 2023 de sélectionner les opérateurs pour la période 2024-2026.

### Première collecte des e-DASRI dans le cadre du nouvel agrément

En juillet 2022, soit trois mois seulement après le lancement des boîtes violettes, DASTRI a organisé sa première collecte de e-DASRI dans le cadre du nouveau dispositif sous agrément. Elle portait sur deux DM : les pompes patch Insulet et les capteurs Dexcom. Deux ou trois collectes e-DASRI seront organisées en 2023.

3. Trackdéchets est un outil numérique développé par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en application de la loi AGECE. Destiné à améliorer le traçage des déchets, il implique la dématérialisation des BSD. Son entrée en vigueur, prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2023, a été repoussée à une date ultérieure.



### Collecte e-DASRI de juillet 2022

1 818

pharmacies participantes,  
dont 371 n'ayant participé à  
aucune collecte de pompes Insulet  
en phase d'expérimentation

15

tonnes de DASRI  
avec électronique :  
577 309 pods et  
2 000 capteurs collectés

1,7

million de piles recyclées



### 3• Traiter

#### DASRI conventionnels

Pour des raisons sanitaires, les DASRI conventionnels collectés sont destinés à être éliminés (et non pas recyclés), conformément à la réglementation. Selon les territoires et les opérateurs, les déchets sont acheminés soit vers un incinérateur habilité à traiter les DASRI, soit vers un centre de prétraitement (par broyage et désinfection). Après prétraitement, les déchets sont incinérés en unité de valorisation énergétique (UVE) pour déchets ménagers ou enfouies dans des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

En 2022, DASTRI a traité 2 373 tonnes de déchets, poids brut (tests, vaccins et contenants inclus), soit + 11,6 % par rapport à 2021 :

- 1 517 tonnes par incinération (63,9 %) avec valorisation énergétique dans 25 sites.
- 856 tonnes par prétraitement (36,1 %) dans 14 sites. Elles ont été ensuite incinérées avec valorisation énergétique (597 tonnes) dans un site d'incinération pour déchets ménagers ou enfouies (259 tonnes) dans 6 sites de stockage ISDND.

Au total, 2 114 tonnes (poids brut) ont ainsi été incinérées avec valorisation énergétique, directement ou après prétraitement. Soit 89 % du total des déchets traités.

En 2022 les contenants (pour DASRI PAT et DASRI PROs) ont représenté 984 tonnes, soit 41 % du total traité, d'où l'intérêt de pouvoir évoluer vers des contenants réutilisables.

#### e-DASRI

Les DM connectés usagés collectés en 2023 seront regroupés au DASTRI LAB, le centre technique de la filière, où ils seront séparés pour recyclage après désinfection en quatre fractions matière (plastiques, piles, métaux et cartes électroniques). Les e-DASRI issus de la collecte de juillet 2022 ont été envoyés en Suisse pour la dernière fois pour extraction des piles, là où ont été traitées les pompes patch Insulet durant la phase d'expérimentation.

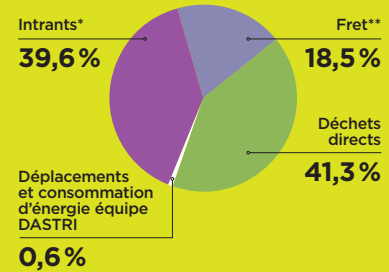
### 4• L'empreinte carbone de la filière

#### Bilan Carbone : baisse de 16 % des émissions rapportées à la tonne

Le total des émissions des gaz à effet de serre générées par le fonctionnement de la filière en 2021 (bilan carbone réalisé en 2022) s'élève à 3 850<sup>4</sup> tonnes équivalent CO<sub>2</sub> vs 3 140 en 2020. Rapportées au poids brut traité, les émissions à la tonne diminuent sensiblement (1,81 tonne équivalent CO<sub>2</sub> vs 2,16).

4. Interventions de DASTRI réalisées dans le périmètre de l'agrément.

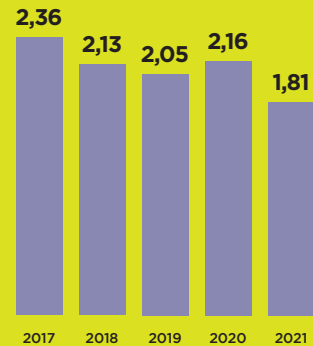
#### Bilan carbone DASTRI 2021 : répartition des émissions de GES par poste (en %)



\* GES générés par les boîtes, les caisses carton et les fûts plastique lors de leur production.

\*\* GES générés par le transport des BAA, fûts plastique et caisses carton, l'approvisionnement des pharmacies par le logisticien DASTRI, la collecte des déchets dans le PDC par les opérateurs et leur transport sur les sites de traitement.

#### Évolution des émissions de GES, en tCO<sub>2</sub> pour 1 tonne de déchets



## TRIER, COLLECTER, TRAITER



### Les opérations de traitement des DASRI conventionnels en 2022

UNITÉ DE TRAITEMENT	PRESTATAIRE DE TRAITEMENT	RÉGION	TYPE DE TRAITEMENT	DÉTAIL TRAITEMENT	POIDS BRUT AVEC TESTS ET VACCINS (KG)	POIDS BRUT SANS TESTS ET VACCINS (KG)
Salaise-sur-Sanne	TREDI	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	152 763	107 187
Chambéry	SAVOIE DÉCHETS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	29 549	20 733
Bayet	UVEOM	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	7 429	5 213
Dijon	UIOM GRAND DIJON	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Incinération	UIOM	121 710	101 344
Brest	ECB BREST UVED	BRETAGNE	Incinération	UIOM	19 745	17 081
Saint-Gilles	SECHÉ HEALTHCARE	BRETAGNE	Banalisation	Ecosteryl 250	110 599	95 676
Blois	ARCANTE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Incinération	UIOM	40 603	28 819
Saran	TRISALID	CENTRE-VAL DE LOIRE	Incinération	UIOM	11 245	7 982
Sarrola-Carcopino	SANICORSE	CORSE	Banalisation	Ecodas T2000	12 034	8 618
Strasbourg	TREDI	GRAND EST	Incinération	Co-Incineration DD	59 507	46 949
Sausheim	INCINÉRATEUR DE MULHOUSE	GRAND EST	Incinération	UIOM	18 161	14 328
Ludres	NANCY ÉNERGIE	GRAND EST	Incinération	UIOM	88 241	69 618
Tronville-en-Barrois	MEUSE ÉNERGIE	GRAND EST	Incinération	UIOM	35 741	28 199
Avelin	COSMOLYS	HAUTS-DE-FRANCE	Banalisation	Ecosteryl 250	209 432	167 366
Bondoufle	MEDICAL RECYCLING	ÎLE-DE-FRANCE	Banalisation	Ecodas T1000	384 925	237 454
Saint-Ouen-l'Aumône	AURORE	ÎLE-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	13 951	8 606
Saint-Ouen-l'Aumône	COSMOLYS	ÎLE-DE-FRANCE	Banalisation	Ecosteryl 250	32	20
Créteil	NOVERGIE	ÎLE-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	32	20
Colombelles	SIRAC	NORMANDIE	Incinération	UIOM	23 858	19 668
Le Grand Quevilly	SMEDAR	NORMANDIE	Incinération	UIOM	120 983	99 740
Bassens	PROCINER	NOUVELLE-AQUITAINE	Incinération	Incinération Spécifique DASTRI	222 037	194 088
Limoges	CHRU DE LIMOGES	NOUVELLE-AQUITAINE	Banalisation	Ecodas T2000	79 660	69 633
Lescar	SHC	NOUVELLE-AQUITAINE	Banalisation		241	183
Fleuré	SECHÉ HEALTHCARE	NOUVELLE-AQUITAINE	Banalisation	Ecosteryl 250	9 610	8 435
Nîmes	EVOLIA	OCCITANIE	Incinération	UIOM	66 268	50 411
Calce	CYDEL	OCCITANIE	Incinération	UIOM	55 343	42 101
Toulouse	SETMI	OCCITANIE	Incinération	UIOM	111 337	84 696
Nantes	ALCÉA	PAYS DE LA LOIRE	Incinération	UIOM	116 736	100 563
Le Mans	SYNER'VAL	PAYS DE LA LOIRE	Incinération	UIOM	20 218	17 417
Vedène	NOVERGIE	PACA	Incinération	UIOM	167 395	112 441
Nice	SONITHERM	PACA	Incinération	UIOM	860	578
Petit Bourg	ECOMPAGNIE GUADELOUPE	GUADELOUPE	Banalisation	Ecodas T1000	16 146	13 704
Kourou	COFELY ENDEL	GUYANE	Banalisation	Ecodas T2000	4 215	3 182
Saint-Denis La Réunion	ECOSTRILL	LA REUNION	Banalisation	Ecodas	742	609
Saint-Louis La Réunion	ECOSTRILL	LA REUNION	Banalisation	Ecodas	34	28
Saint-Louis La Réunion	ECOSTRILL	LA REUNION	Banalisation	Ecodas	27 012	21 781
Fort de France	La Martiniquaise de valorisation	MARTINIQUE	Incinération	UIOM	13 126	10 565
Saint-Martin	ECOMPAGNIE MEDICAL WASTE SXM	ST-MARTIN	Banalisation	Sterilwave 440	994	747
Saint-Pierre et Miquelon	CHFD	ST-PIERRE-ET-MIQUELON	Banalisation	Ecodas T150	0*	0*
Saint-Barthélemy	OUANALAO ENVIRONNEMENT	SAINT-BARTHÉLEMY	Incinération	UIOM	401	340
<b>TOTAL</b>					<b>2 372 912</b>	<b>1 816 122</b>

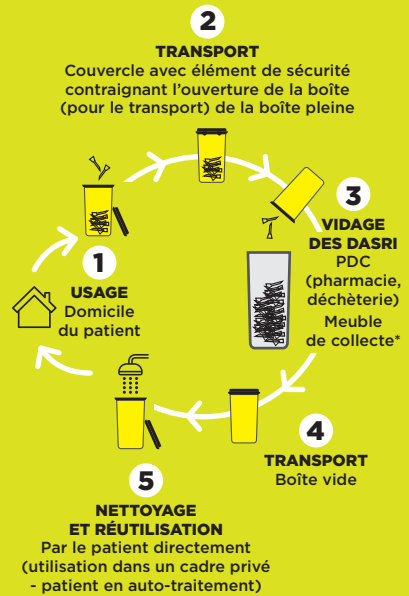
\* Données non consolidées

La part du fret poursuit sa décroissance (18,5 % vs 20,5 % en 2020 et 22,7 % en 2019). Même évolution pour les émissions des intrants (39,6 vs 43,7 % en 2020) du fait de l'intégration de plastique recyclé dans les BAA grand format. À l'inverse, augmentation des émissions liées aux opérations de traitement (41,3 % vs 35,2 % en 2020), du fait de la très forte augmentation des tonnages traités entre 2020 et 2021 (+ 46 %).

**Perspectives**

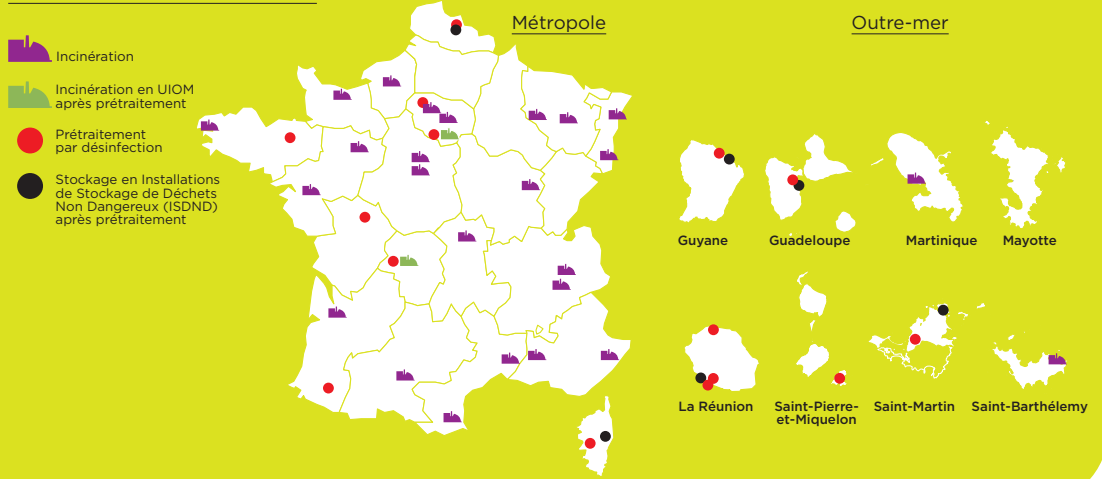
Le bilan Carbone réalisé en 2023, sur la base de l'activité 2022, prendra en compte, outre la collecte et le traitement des DASRI conventionnels, les impacts liés aux e-DASRI entrés dans le périmètre de la filière au 1<sup>er</sup> janvier 2022. À plus long terme, l'un des principaux leviers pour améliorer la performance environnementale repose sur le réemploi des boîtes à aiguilles où sont triés les déchets conventionnels, aujourd'hui à usage unique. L'arrêté du 2 novembre 2022 portant cahier des charges de la filière autorise un projet d'expérimentation sur le réemploi de ces contenants. Outre la réduction du nombre de boîtes produites et des tonnages à traiter, un tel dispositif serait également bénéfique pour les pharmacies puisqu'il réduirait l'emprise au sol du stockage, les perforants en attente d'enlèvement étant alors stockés en vrac et non plus dans les boîtes. Des groupes de travail impliquant des patients, des pharmaciens et des experts techniques vont être organisés courant 2023.

**Circuit circulaire d'une BAA durable**



\* Fût plastique + système d'ouverture de la boîte, mécanisme adapté pour un vidage sans contact avec les DASRI

**Les installations de traitement**



# **SENSIBILISER**

# **DIALOGUER**

# **CONVAINCRE**

**G**ros enjeu de communication pour DASTRI en 2022 ! Une nouvelle boîte arrive et elle doit s'imposer. Après des pharmaciens, pour qu'ils la commandent et la proposent aux patients concernés. Et après de ces patients, parfois utilisateurs de la boîte violette mais aussi des boîtes jaunes. Faire comprendre les usages respectifs de chaque boîte DASTRI est le nouveau défi de la communication qui multiplie les angles et les canaux pour informer et convaincre les publics visés.



## Campagne de lancement des boîtes violettes e-DASRI



Yannick Jégou et Laurence Bouret ont présenté le circuit des e-DASRI aux médias le 22 mars.



Le 23 mars, DASTRI annonce le lancement du dispositif boîte violette pour les e-DASRI des patients par un post sur Facebook depuis son stand de la FSD.

## 1• La campagne de lancement des boîtes violettes e-DASRI

Objectif ? Informer les pharmaciens que désormais, en plus des boîtes jaunes, il leur faudrait commander des boîtes violettes et convaincre les patients utilisateurs d'y stocker leurs DM connectés après utilisation.

### Le message

« Plus simple pour vous, meilleur pour la planète », « Prenez soin de vous et de la planète » : deux accroches associant le bénéficiaire utilisateur et l'impact environnemental positif, le rôle de la boîte violette étant de permettre de recycler les DM concernés. Et un parti pris : centrer les annonces sur le visuel de la nouvelle boîte en lui associant quelques informations pratiques :

- le dessin des DM : quels sont les dispositifs médicaux concernés ?
- disponible gratuitement en pharmacie : où peut-on se la procurer ?
- à déposer en pharmacie point de collecte : que faut-il en faire après utilisation ?
- et un renvoi sur le site internet, facilité par un QR code, pour en savoir plus.

### Les temps forts

La stratégie visait à sensibiliser toutes les parties prenantes concernées, en commençant par l'amont - les médecins prescripteurs vis-à-vis des patients diabétiques seuls concernés pour l'instant et les pharmaciens -, avant de s'adresser aux patients. D'où un déploiement en deux temps :

#### Temps 1

- 22 mars : présentation aux médias du circuit de collecte e-DASRI et de la campagne de communication : presse professionnelle, presse environnement, magazine de la FFD.
- stand DASTRI au Congrès de la SFD du 22 au 25 mars, pour y rencontrer les diabétologues et les adhérents DASTRI concernés
- communication directe vis-à-vis des pharmaciens, avec l'envoi à tous d'un flash-info « nouveau circuit de collecte e-DASRI » et d'un premier kit de boîtes aux 6 524 pharmacies ayant participé aux collectes de pompes Omnipod® en phase d'expérimentation.
- envoi d'un courrier d'information et d'un flyer aux PSAD (ils étaient précédemment impliqués dans la distribution des cartons Omnipod® aux utilisateurs de la pompe patch).

#### Temps 2

- achats médias dans la presse professionnelle pharmaciens et médecins print et web, sur la base d'une déclinaison de l'annonce patients : « Plus simple pour tous, meilleur pour la planète ».

- création d'une série vidéo en quatre épisodes « dans les coulisses du circuit e-DASRI » et mobilisation des réseaux sociaux DASTRI à l'intention des patients et des pharmaciens.
- du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet campagne YouTube Ads et Google Ads
- en mai : livestream patients « la boîte violette, mode d'emploi » sur Facebook et Instagram.
- en juin, opération « Le mois violet », en partenariat avec *Top Santé*. Durant la première semaine de juin, la page d'accueil du site *Topsanté.com* s'est habillée de violet pour créer l'événement. Un espace dédié, « le mois violet », permettait d'accéder depuis la home page à des informations et contenus pédagogiques ainsi qu'à une vidéo témoignage durant un mois.

**L'impact**

Quelques mois plus tard, la 9<sup>e</sup> enquête du baromètre IFOP-DASTRI a permis d'évaluer l'impact de la communication auprès des patients et des pharmaciens. Des résultats encourageants même s'il reste du chemin à parcourir pour généraliser les bonnes pratiques :

- 63 % des pharmaciens savent qu'ils doivent conseiller à leur patientèle de stocker les pompes à insuline Omnipod® d'Insumed dans la boîte violette. 54 % sont dans ce cas concernant le transmetteur du capteur de glucose en continu Dexcom mais seulement 45 % pour l'applicateur de ce capteur.
- 52 % des patients utilisateurs de la pompe Omnipod® déclarent trier leurs pods dans une boîte violette. Ils ne sont encore que 25 % pour l'applicateur du capteur Dexcom et 22 % pour le transmetteur.

**2• Une communication multi-cibles et multicanal**

Si la campagne de lancement des boîtes violettes a occupé une place centrale dans la communication DASTRI en 2022, l'éco-organisme a poursuivi en parallèle des actions auprès de ses publics sur les autres thématiques du tri et de la collecte des DASRI.

**Les enseignements de la 9<sup>e</sup> enquête IFOP-DASTRI**

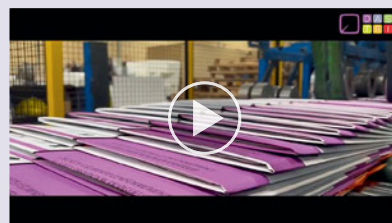
Les enquêtes annuelles réalisées auprès des pharmaciens et des patients montrent en effet qu'il existe des axes d'amélioration sur plusieurs sujets :

- 65 % des pharmaciens déclarent proposer une boîte jaune à leur patientèle systématiquement. Mais 18 % ne le font que de temps en temps, 3 % rarement et 14 % uniquement lorsque le patient le leur demande. Par ailleurs, leur connaissance de l'usage des boîtes à aiguilles peut encore s'améliorer sur certains points.



**Livestream patients sur les usages de la boîte violette avec Nina.**

**Vidéos « Dans les coulisses des boîtes violettes »**



**Vidéo « 1. Faire un carton ».**



**Vidéo « 3. Avoir réponse à tout ».**



**Vidéo « 4. Trier sur le volet ».**

## BAROMÈTRE IFOP-DASTRI PHARMACIENS - PATIENTS\* REGARDS CROISÉS

Chaque année depuis 2014, l'IFOP questionne des patients et des pharmaciens sur leurs comportements et leurs perceptions concernant l'utilisation du dispositif DASTRI. Pour la première fois en 2022, le baromètre permet d'évaluer en parallèle les usages respectifs de deux circuits de collecte : DASRI conventionnels vs e-DASRI. Et, dix ans après la création de DASTRI, de recueillir leur opinion globale sur le service rendu.



LES PHARMACIENS

**65 %**

des pharmaciens proposent systématiquement une boîte jaune aux patients en auto-traitement

MAIS

**18 %**

la proposent seulement de temps en temps

**14 %**

uniquement lorsque le patient la demande

**3 %**

rarement



LES PATIENTS EN  
AUTO-TRAITEMENT

**67 %**

regroupent leurs DASRI dans un contenant qu'ils rapportent dans un PDC DASTRI

Un taux qui monte à **94 %** pour les adhérents à une association de patients

MAIS

**11 %**

jettent ensuite le contenant avec les déchets ménagers

**4 %**

jettent le contenant dans le bac des recyclables

**11 %**

jettent leurs DASRI en vrac dans les déchets ménagers

**7 %**

jettent leurs DASRI en vrac dans le bac des recyclables

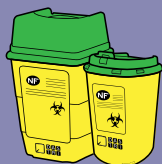
\* Enquête Pharmaciens réalisée par téléphone du 22 août au 6 septembre 2022 auprès de 552 pharmaciens : 492 dans l'Hexagone et 60 en outre-mer.

Enquête Patients réalisée par questionnaire auto-administré en ligne auprès d'un échantillon de 2 365 patients en auto-traitement : 1 045 en provenance de la base IFOP du 24 août au 21 septembre 2022 et 1 320 via la FFD du 22 août au 14 octobre. 498 des 2 365 répondants sont utilisateurs de la pompe Omnipod, 355 du capteur Dexcom et 1 017 du capteur Abbott.



## BOÎTES JAUNES

DES RÈGLES DE TRI PLUTÔT BIEN COMPRISSES  
MAIS QUI PEUVENT ENCORE S'AMÉLIORER



CE QUE LES PHARMACIENS  
CONSEILLENT AUX  
PATIENTS DE JETER DANS  
**LES BOÎTES JAUNES**

Aiguilles à stylo  
**98 %**

Micro-perfuseurs  
**87 %**

Cathéters  
**88 %**

Autopiqueur autotest VIH  
**93 %**

**MAIS**  
Seulement  
**45 %**

Applicateurs du capteur de  
glucose en continu Abbott

CE QUE LES PATIENTS  
DÉCLARENT JETER  
DANS **LES BOÎTES JAUNES**

Aiguilles à stylo  
**78 %**

Micro-perfuseurs  
**73 %**

Cathéters  
**70 %**

Autopiqueur autotest VIH  
**61 %**

**MAIS**  
Seulement  
**38 %**

Applicateurs du capteur de  
glucose en continu Abbott

### DANS LE BAC DES DÉCHETS MÉNAGERS



Cotons et compresses  
Seulement  
**45 %**

Cotons et compresses  
**63 %**

## BOÎTES VIOLETTES

L'APPROPRIATION DES BONNES PRATIQUES  
DOIT ENCORE PROGRESSER



CE QUE LES PHARMACIENS  
CONSEILLENT AUX  
PATIENTS DE JETER DANS  
**LA BOÎTE VIOLETTE**

Pompes patch Omnipod  
**63 %**

Transmetteur  
du capteur de glucose  
en continu Dexcom  
**54 %**

**MAIS**  
Seulement  
**45 %**

Applicateur  
du capteur de glucose  
en continu Dexcom

CE QUE LES PATIENTS  
DÉCLARENT  
JETER DANS  
**LA BOÎTE VIOLETTE**

Pompes patch Omnipod  
**52 %**

**MAIS**  
Seulement  
**22 %**

Transmetteur  
du capteur de glucose  
en continu Dexcom

Seulement  
**25 %**  
Applicateur  
du capteur de glucose  
en continu Dexcom

## PATIENTS ET PHARMACIENS ONT UNE OPINION PLUTÔT POSITIVE DU SERVICE RENDU

### LE POINT DE VUE DES PHARMACIENS



Commande  
de boîtes  
**88 %**

satisfaits vs 2 %  
insatisfaits

Plateforme  
d'information  
**74 %**

satisfaits vs 3 %  
insatisfaits

Relation avec  
l'éco-organisme et/ou  
ses prestataires  
**69 %**

satisfaits vs 7 %  
insatisfaits

Collecte des déchets  
**59 %**

satisfaits vs 15 %  
insatisfaits

### LE POINT DE VUE DES PATIENTS

Boîtes jaunes  
**60 %**

satisfaits vs 20 %  
insatisfaits

Dépôt  
des boîtes pleines  
en pharmacie  
**55 %**

satisfaits vs 23 %  
insatisfaits

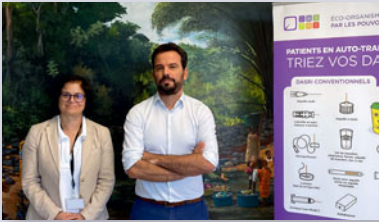
Mise à disposition  
des boîtes vides  
en pharmacie  
**54 %**

satisfaits vs 23 %  
insatisfaits



### **Une démarche volontariste en outre-mer**

La communication contribue à l'amélioration progressive des résultats de collecte dans les DROM-COM, désormais proches de ceux de l'Hexagone (en moyenne taux de collecte). La performance est notée par la délégation sénatoriale aux outre-mer dans son rapport d'information sur la gestion des déchets en outre-mer publié le 8 décembre 2022 : « une REP qui marche normalement, c'est possible : le cas DASTRI ».



Laurence Bouret et Olivier Brahic, Directeur général de l'ARS à Mayotte.



Robinson Racassin, champion de tennis de table et ambassadeur DASTRI à la Guadeloupe était l'invité de la chaîne canal 10 en live sur Facebook.



Stand de la course contre le diabète IniRun en Martinique.

• même constat côté patients. Si 67 % d'entre eux déclarent trier leurs DASRI dans un contenant dédié qu'ils apportent dans un point de collecte, un tiers des patients restent à convaincre, ce pourcentage étant plus élevé dans certaines catégories, comme les patients de courte durée ou les moins de 35 ans. Quant à la connaissance des règles de tri, là encore elle diffère selon les types de DASRI et la typologie des patients.

### **Le digital : un canal de communication multicanal**

Pour contribuer à améliorer les pratiques des patients et des pharmaciens, DASTRI a renforcé sa communication digitale en 2022. Outre le site internet régulièrement mis à jour, l'éco-organisme a intensifié sa présence sur ses réseaux sociaux. Le nombre de publications sur Facebook et twitter a fortement augmenté. Et la politique éditoriale s'est structurée, avec la publication régulière de « séries » à vocation pédagogique : où jeter ?..., mise en valeur d'anomalies, restitution d'enquêtes, partage de données...

### **Des canaux spécifiques selon les publics**

Des canaux d'information sont par ailleurs activés de façon spécifique selon les publics :

- avec les pharmaciens, l'éco-organisme privilégie le canal des fiches pratiques et des flash-infos qui lui permettent d'attirer l'attention de façon ciblée sur des sujets d'actualité. Une dizaine de flash infos leur ont été adressés en 2022. S'y ajoute la *DASTRInews*, lettre électronique d'informations plus générales et décalée de l'actualité « chaude », envoyée une à deux fois par an.
- vis-à-vis des patients, DASTRI s'appuie sur le relais des associations de patients, notamment les associations territoriales fédérées par la FFD, et sur celui de jeunes diabétiques influenceurs.
- pour dialoguer avec les collectivités locales, DASTRI a participé en 2022, avec d'autres éco-organismes, à quatre speed meetings organisés par Rudologia : à Rouen, Poitiers, Châlons-en-Champagne et Marseille.
- DASTRI a également poursuivi ses actions de formation auprès des étudiants en pharmacie de 6e année en intervenant dans onze facultés en 2022.

### **Une attention particulière pour les territoires ultramarins**

Depuis sa création, DASTRI a démontré un volontarisme particulier pour y favoriser le succès de la filière, dans des conditions parfois difficiles. L'équipe se rend sur place chaque année, à l'occasion des réunions TOLP, pour rencontrer l'ensemble des parties prenantes. En communication, elle s'appuie sur des facilitateurs locaux, l'accent étant mis sur la communication de terrain. Le bilan 2022 témoigne de la diversité des actions

conduites tant dans les publics impliqués que dans les formes choisies. Citons, à titre d'exemples :

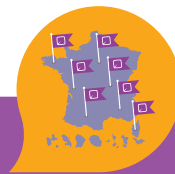
- les nombreuses animations en partenariat : avec l'AFD de Martinique (40 ans de l'AFD, course IniRun Contre le diabète, opération Mieux vivre avec son diabète...) et l'AFD de la Réunion (Salon des seniors), avec l'association Santé en entreprise (participation à la Caravane du diabète en Martinique) ou encore avec l'association Ti Suk (expérience de plongée pour des enfants DT1 en Guadeloupe).
- la sensibilisation en milieu scolaire – primaire, collèges, lycées – auprès des élèves et des équipes pédagogiques et des interventions dans les cursus des préparateurs en pharmacie
- l'envoi d'un courrier DASTRI/CGSS aux 23 000 patients en auto-traitement de la Réunion
- des achats d'espace dans des supports variés : magazine Karumag à la Guadeloupe ; magazine *Anform* et chaîne TV des salles d'attente des médecins généralistes en Martinique.

### 3• Impliquer les adhérents dans l'élaboration de la demande d'agrément

Le mécanisme de la REP institutionnalise une relation entre DASTRI et les entreprises qui lui délèguent leur obligation pour gérer la fin de vie de leurs produits : déclaration annuelle de mise en marché, paiement de la contribution, fonctionnement des organes de gouvernance (Assemblée générale, Conseil d'administration, Bureau). Mais DASTRI souhaite aller plus loin. En 2022, l'appel à contribution organisé par la DGPR pour la rédaction du futur cahier des charges de la filière a conduit l'éco-organisme à solliciter ses adhérents. Des groupes de travail ont réfléchi sur cinq thèmes structurants : taux d'auto-traitement, barème, éco-conception, communication, perspectives. En 2023, les plans de prévention et d'éco-conception seront au cœur des échanges : cette obligation incombe désormais aux entreprises en application de la loi AGECE et DASTRI devra en publier une synthèse pour la filière d'ici le 31 décembre 2023.

### 4• Célébrer les 10 ans de DASTRI

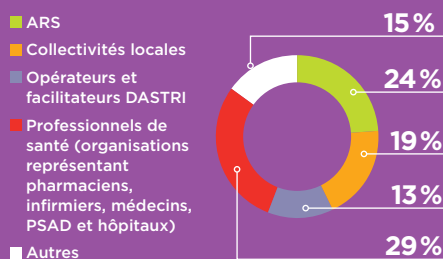
L'un des temps forts de la fin 2022 a été la célébration des 10 ans de l'éco-organisme. Le colloque organisé au ministère de la Santé et de la prévention a réuni une centaine de personnes. L'occasion d'évoquer, avec des représentants de toutes les parties prenantes, les origines de la filière, ses développements et ses acquis. Mais également de confronter le système français avec les démarches en cours dans d'autres pays grâce à des intervenants venus du Canada, des États-Unis ou du Chili.



## LES TERRITOIRES ONT LA PAROLE SAISON 5 (SUITE)

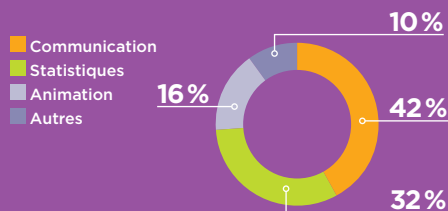
4 réunions 54 participants

Mayotte, Réunion, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est



## PLAN D'ACTION 2022

19 nouvelles demandes recensées



### DASTRI fête ses 10 ans



# l'équipe et la

DASTRI est une association loi de 1901 à but non lucratif, regroupant l'ensemble des entreprises du médicament et des fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux qui mettent sur le marché des produits qui, après usage par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic, génèrent des DASRI perforants.

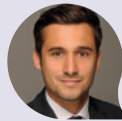
## L'équipe DASTRI

Volontairement réduite, l'équipe DASTRI compte moins d'une dizaine de collaborateurs permanents. Le comité de direction est composé de deux personnes :



### Laurence Bouret

Déléguée Générale depuis janvier 2013, pilote les évolutions de l'éco-organisme au plan stratégique et opérationnel.



### François-Xavier Heurton

Directeur Administratif et Financier. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents de l'éco-organisme et, à ce titre, pilote notamment la campagne annuelle de déclaration des produits mis en marché. François-Xavier est également référent DASTRI pour les territoires d'outre-mer.

L'équipe est complétée par :

**Julien Lanzarini** Responsable innovation et éco-conception

**Jérôme Eon** Dr en pharmacie

**Calvin Guichard** Responsable de collecte

**Fannie Urbino** Alternante communication

**Charlotte Leraître** Bénévole

Dans les DROM-COM, DASTRI s'appuie sur un facilitateur dans chaque territoire.

# gouvernance

## La gouvernance de DASTRI

L'association, réagrée jusqu'au 31 décembre 2028 pour les dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement, y compris les équipements électriques et électroniques associés à de tels dispositifs, et par les utilisateurs d'autotests de maladies infectieuses transmissibles, est placée sous la responsabilité d'un Conseil d'administration et d'un Bureau et sous la tutelle de deux ministères.

### Conseil d'administration et Bureau

Le Conseil d'administration de DASTRI compte neuf membres représentant trois collèges : Médicaments (5 sièges), Dispositif Médical (2 sièges), Dispositif Médical In Vitro (2 sièges).

Les membres du Conseil d'administration sont :

- dans le collège Médicaments :

Patrick Emiel (Novo Nordisk)

Yannick Jégou (MSD)

Pascal Joly (Medac)

Jean-Marc Lacroix (Sanofi-Aventis France)

Nina Melennec<sup>1</sup> (Pfizer SAS)

- dans le collège Dispositif Médical :

Marie Pené-Marie (Roche Diabetes Care France)

Patrick Wernette (Insulet France)

- dans le collège Dispositif Médical In Vitro

Jean-François Flamant (Ypsomed France)

Méliani Réda Rebzani (LifeScan France SAS)

Les membres du Bureau de DASTRI sont Yannick Jégou (MSD), président, Jean-Marc Lacroix (Sanofi-Aventis France), vice-président ; Marie Pené-Marie (Roche Diabetes Care France), secrétaire, et Pascal Joly (Medac), trésorier.

En 2022, le Conseil s'est réuni six fois : 10 mars, 25 avril, 30 juin, 29 septembre, 28 novembre et 15 décembre 2022.

L'Assemblée générale de l'association s'est tenue le 31 mars 2022.

L'association est placée sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Le censeur d'État de DASTRI, M. André Leprince Granger, participe à tous les CA et AG.

## La gouvernance de la filière

### Comité des Parties Prenantes

En 2022, DASTRI a mis en place le Comité des parties prenantes de la filière, nouvelle instance créée par la loi AGECE. Le CPP s'est réuni à distance le 15 septembre – adoption de son règlement intérieur et avis favorable sur le projet d'Info-tri des e-DASRI – et le 29 novembre pour examiner le dossier de demande d'agrément pour la période 2023-2028. Le CPP a rendu un avis favorable sur l'ensemble des sujets : budget prévisionnel, calcul du barème des contributions, critères d'éco-modulation, principes de passation des marchés, stratégie de communication, axes de travail concernant les territoires ultramarins.

### Commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CiFREP)

La commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CiFREP) est chargée de rendre des avis consultatifs et publics sur différents sujets relatifs à la filière tels que projet d'arrêté portant cahier des charges, demande d'agrément de l'éco-organisme, projet d'arrêté relatif aux modulations des contributions financières versées par les producteurs.

La CiFREP est composée d'un président, nommé par le ministre chargé de l'environnement, et de cinq collèges – producteurs, collectivités territoriales, associations, opérateurs de la gestion des déchets, État –, dont la composition ne reflète pas les spécificités de la filière DASTRI et de son positionnement atypique au regard de la représentation très limitée ou de l'absence de représentants des principaux acteurs de la filière : entreprises du médicament et des fabricants de dispositifs médicaux au sein du collège producteurs ; associations de patients au sein du collège associations ; représentant du ministère de la Santé et de la Prévention au sein du collège de l'État. Le président peut toutefois inviter des représentants spécifiques à la filière, en fonction de l'ordre du jour.

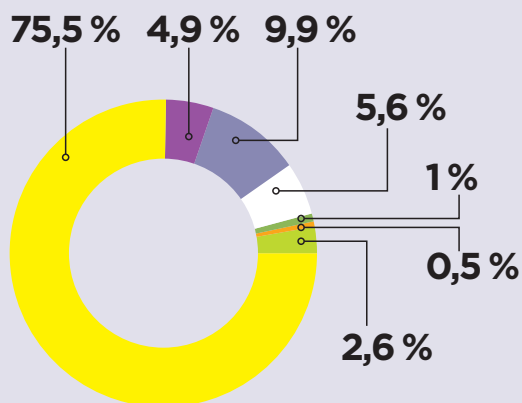
En 2022, la CiFREP a mis à l'ordre du jour des sujets concernant la filière DASTRI le 22 septembre (arrêté de cahier des charges) et le 22 décembre 2022 (audition de DASTRI sur son dossier de demande d'agrément pour la période 2023-2028).

1. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle remplace Timothée Perache, administrateur de DASTRI de 2013 au 31 décembre 2022.

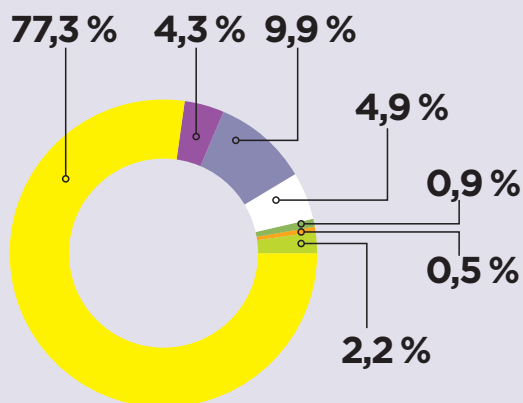
# données financières

Le montant total des cotisations appelé en 2022 s'élève à 12 015 136 euros HT. 10 799 480 euros ont été engagés sur l'exercice 2022, soit environ 90 % du budget prévisionnel. Une subvention de 1 527 420 euros a également été attribuée à DASTRI par les pouvoirs publics pour prendre en charge les DASRI professionnels des pharmaciens (tests et vaccination Covid-19) jusqu'au 31 août 2022.

## Budget DASRI PAT sous agrément, hors subvention



## Budget DASRI PAT + DASRI Pro, subvention incluse



### Opérations DASRI conventionnels

- fabrication des boîtes à aiguilles jaunes, des caisses carton et des fûts plastique
- logistique de distribution des boîtes pour patients et des contenants de stockage
- opérations de collecte et de traitement
- systèmes d'informations

### Opérations e-DASRI

- fabrication des boîtes violettes et des caisses carton violettes
- logistique de distribution des boîtes violettes pour patients et des contenants de stockage
- opérations de collecte et de traitement

### Coûts de structure

- salaires et prestations RH
- frais généraux

### Communication

- information et sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes : patients et utilisateurs d'autotests, pharmaciens et autres professionnels de santé, collectivités locales et adhérents
- études sociétales et comportementales

### Recherche et Développement

- participation à l'établissement d'un référentiel des DM sécurisés dans le cadre de la révision de la norme ISO 23908
- études pour conception et installation de l'unité de séparation pour recyclage des DASRI électroniques

### Obligations légales

Commissariat aux comptes, impôts et taxes, dotation aux amortissements

### Autres

Expert-comptable, consultants-experts, avocats

**AES** Accident d'Exposition au Sang

**AG** Assemblée générale de DASTRI

**AGEC (loi)** loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, promulguée le 11 février 2020

**AMF** Association des Maires de France

**ARS** Agence Régionale de Santé

**BAA** Boîtes à Aiguilles : contenants distribués gratuitement aux patients et aux utilisateurs d'autotests pour qu'ils stockent leurs déchets de soins perforants conventionnels

**BSD** Bordereau de Suivi des Déchets

**CA** Conseil d'administration de DASTRI

**CGSS** Caisse Générale de Sécurité Sociale

**CiFREP** Commission inter-Filières de Responsabilité Élargie des Producteurs

**CNAM** Caisse nationale d'assurance maladie

**CNCDS** Confédération Nationale des Collecteurs de Déchets Spéciaux France et Outre-mer

**CNOP** Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

**CNR** Conseil National du Recyclage

**CPP** Comité de parties prenantes. Nouvelle instance de gouvernance des filières REP créée par la loi AGECE

**DASRI** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

**DASRIe ou e-DASRI** Déchets résultant des équipements électriques et électroniques associés à des dispositifs médicaux

**DASRI PAT** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement

**DASRI PAT PCT** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement Piquants, Coupants, Tranchants

**DASRI PROS** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des pharmaciens

**DGPR** Direction Générale de la Prévention des Risques au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

**DGS** Direction Générale de la Santé au ministère de la Santé et de la Prévention

**DM** Dispositifs Médicaux, tels que seringues, aiguilles, cathéters...

**DROM-COM** Départements et Régions d'Outre-mer-Collectivités d'Outre-mer

**DTI** Diabétiques de Type 1

**FFD** Fédération française des diabétiques

**Fnade** Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement

**FSPF** Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France

**GES** gaz à effet de serre

**HCSP** Haut Conseil de la Santé Publique

**IFOP** institut de sondage

**ISDND** Installations de stockage de déchets non dangereux

**LEEM** Les Entreprises du Médicament

**PAT** Patient en Auto-Traitement : personne qui s'administre un traitement médical et/ou réalise de l'auto-surveillance hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé (médecin, infirmière...).

**PCT** Piquants, Coupants, Tranchants : appellation des déchets d'activité de soins perforants

**PDC** Points de collecte : points du réseau DASTRI où les bénéficiaires de la filière DASTRI doivent déposer leurs boîtes à aiguilles

**PSAD** Prestataires de santé à domicile

**PUJ** Pharmacie à Usage Intérieur. Désigne les pharmacies relevant d'un établissement de soins, tels qu'hôpital ou clinique

**REP** Responsabilité Élargie du Producteur : concept, qui découle du principe du pollueur-payeur, au nom duquel un producteur ou distributeur est responsable de la prise en charge, notamment financière, des déchets résultant de l'usage des produits qu'il a mis sur le marché.

**SFD** Société Francophone du Diabète

**SNITEM** Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales

**TOLP** Les Territoires Ont La Parole : réunions des parties prenantes de la filière organisées par DASTRI à l'échelon régional

**UCD** Unité Commune de Dispensation : désigne les solutions médicamenteuses conduisant à une injection

**UDM** Unité de Dispositif Médical

**URPS** Union Régionale des Professionnels de Santé (de pharmaciens, d'infirmiers, de médecins...). Elle représente les professionnels de santé exerçant en libéral sur le territoire.

**USPO** Union des Syndicats des Pharmaciens d'Officine

**WG 8** groupe de travail dédié aux contenants pour objets tranchants du comité technique ISO/TC84



Conception et réalisation : BCW  
Photos : Côme Bardou



40 avenue Kléber - 75116 Paris  
Tél. : 01 83 62 29 55  
[www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

